

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 27 MARS 2017**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 MARS 2017
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X	X procuration à Christophe DUMONT à compter de 20h37)		
MASCLET Johanne	X		X jusqu'à 19h25	
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline		X procuration à Jean-Claude DESMENEZ		
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle		X procuration à Marie-Josée DELATTRE		
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima	X			
WIDIEZ Lise	X		X jusqu'à 19h13	
SALPETRA Elise	X	X procuration à Sylvie DORNE jusqu'à 20h46		
DORNE Sylvie	X			
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre		X procuration à Freddy DELVAL		
GEMZA Joselyne	X			
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane	X			
BRIDOUX Josyane	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno	X			
POP Cerasela	X			
GUERIN Victor			X	
DEBLANGY Lucie	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			

M. le MAIRE : Avant d'entamer l'examen de cet ordre du jour, quelques précisions tout à fait classiques. Tout d'abord, le compte rendu sommaire de la dernière réunion de Conseil Municipal du 13 février dernier, a été affiché sous huitaine en mairie ainsi que sur le site Internet de la collectivité. Ce compte rendu sommaire a été joint au dossier de conseil avec le procès-verbal de cette même séance. Les 4 commissions municipales ont été réunies préalablement à la tenue de cette réunion de conseil pour en examiner notamment l'ordre du jour, les 20 et 22 mars. Les comptes rendus de ces commissions sont déposés sur table. Donc ces éléments d'information vous étant livrés je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil Municipal du 27 mars en commençant, comme le veut la tradition, par la désignation du secrétaire de séance, qui par l'appel nominal vérifiera que les conditions de quorum sont remplies et que le Conseil municipal peut donc valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Voilà. Pour la désignation du secrétaire de séance je vous propose Dimitri Widiez et de nous exonérer, comme à chaque fois, du vote à bulletin secret, tout le monde en sera d'accord, j'en suis persuadé. Et avant de lui passer la parole, je vais me réjouir du retour parmi nous de Jean-Paul Hournon qui après deux mois de convalescence suite à sa fracture, est de retour parmi nous et je le remercie parce que même si il a été deux mois alité, je sais qu'il a continué de travailler parce que je voyais les parapheurs remonter de l'urbanisme avec sa signature et donc il a continué sur son lit médicalisé à travailler sur le PLU. Donc le PLU n'en sera que meilleur et le PLU intégrera les risques de chutes par verglas désormais, par temps de verglas ! Donc je passe la parole à Dimitri pour l'appel nominal.

M. WIDIEZ : Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci Dimitri. Donc les conditions de quorum étant atteintes, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer à commencer par l'adoption du procès-verbal de sa dernière réunion du 27 mars 2017. Mme Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Oui M. le Maire, c'est juste sur le compte rendu succinct. Alors je ne sais pas si ça se vote mais il y a une petite erreur qui n'est pas importante mais sur la forme grand II page 3. Grand II sur le rapport que vous avez présenté c'est à propos des procédures de cahier des charges etc ... Il est marqué que je n'ai pas pris part au vote, non je me suis abstenue, le résultat est le même, mais pas la forme.

M. le MAIRE : Vous êtes page 3, vous me dites. D'accord OK et dans le procès-verbal c'est [...] d'accord OK. Très bien. Donc on corrigera le compte rendu sommaire mais sachant qu'on adopte là le procès-verbal. Cette précision étant faite, je vous propose d'adopter ce procès-verbal. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Donc il est adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Alors comme d'habitude avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, quelques éléments d'informations que je souhaite porter à votre connaissance et qui sont survenus depuis le dernier Conseil Municipal :

Le 15 février, un beau Conseil municipal des Jeunes avec lequel nous avons travaillé sur les projets de l'année 2017 et 2018 et notamment sur la commémoration le 11 novembre 2018, du centième anniversaire de l'armistice du premier conflit mondial et en essayant de voir s'il était possible de faire des recherches au niveau des soldats canadiens qui sont enterrés au cimetière de Sin-le-Noble. Voir s'il était possible de faire un peu de recherche pour mettre à l'honneur ces jeunes canadiens qui sont morts à Sin-le-Noble en pleine jeunesse voici cela une centaine d'années. A l'issue de ce Conseil municipal de la Jeunesse on a eu un moment sympathique puisqu'on a mis à l'honneur trois jeunes du Conseil municipal de la Jeunesse qui ont été champions de France UNSS de Karaté. Donc c'est bien des jeunes qui à la fois s'investissent de façon citoyenne mais qui également s'investissent dans le sport. C'était un moment sympathique et, le soir - comme il est de tradition c'est action évaluation correction-, on a eu une réunion avec les participants au marché de Noël pour faire un débriefing et tirer tout de suite à chaud les leçons de ce marché de Noël et voir quels correctifs on pouvait amener pour encore l'améliorer l'année prochaine.

Le lendemain nous avons fait une réunion publique aux Epis avec le Président du syndicat des transports pour présenter tous les travaux qui vont toucher ce quartier : l'axe structurant, la rue des 800, les dessertes en transport en communs notamment la future ligne B du bus à Haut Niveau de Service. Une réunion intéressante.

Une semaine après, nous avons réuni le Conseil Consultatif du Monde Associatif. Là aussi c'est toujours intéressant. Il y avait une vingtaine de représentants du monde associatif et nous avons notamment travaillé sur le règlement d'utilisation des salles.

Pendant toute cette période, le Cirque éducatif à Sin-le-Noble ... qui a été un beau succès cette année.

Le 27 février, comme nous le faisons trois fois dans l'année, une réunion, une après-midi de travail, avec tous les directeurs d'école justement pour voir les passerelles au niveau de l'éducation des enfants : comment entre l'Education Nationale et la Commune nous pouvons arriver à un foisonnement positif pour l'éducation des enfants.

Le 28 février, l'inauguration du nouveau siège social de l'APEI des Papillons blancs du douaisis à Sin-le-Noble.

Le 15 mars, une réunion à la Sous-Préfecture à laquelle j'ai assisté sur les relations Police – population avec M. le Sous-Préfet, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Commissaire Divisionnaire ...

Le lendemain, une réunion au SMTD. On a des comités de pilotage avec le Maire de Douai, les services de l'Etat et le président du SMTD sur l'avenir de la ligne B.

Les 18 et 19, un bon moment, « le week end de la harpe » donc deux jours sur la harpe avec en point d'orgue le dimanche, 95 jeunes harpistes sur la scène du Printemps culturel.

Le 20 mars un moment important puisque dans cette même salle nous avons tenu une revue de projet sur la rénovation urbaine : la revue de projet ANRU avec les services de l'ANRU de Paris, de la DDTM, les différents services associés, pour acter tout ce qui a été fait, et tout ce qui restait à faire.

Le 21 mars, la réunion annuelle de la commission communale des impositions directes et l'après-midi, là aussi un moment important, l'installation de la commission communale de sécurité et de la prévention de la délinquance. On a travaillé pendant 3 /4 heures avec le cabinet « HB Conseil » c'était de bons moments d'échanges avec les bailleurs, le lycée, le collège, les représentants de l'Education Nationale, toutes les personnes qui peuvent être intéressées sur ces questions de prévention de la délinquance et de sécurité.

Le lendemain, le 22, nous étions au niveau de Matisse pour la 1^{ère} pierre du Centre Social qui est parti pour 12 mois de travaux. Donc j'espère qu'il pourra entrer en fonction au mois de mars 2018. Et le même jour à la Sous-Préfecture, la signature de la convention TEPCV Territoire à Energie Positive et Croissance Verte qui était un peu bloquée par Ségolène Royal qui a accepté de signer donc Sin-le-Noble émerge au titre du dispositif pour 2 actions : une 1^{ère} action d'éclairage public qui concernera les rues de Douai, Carnot et rue de Verdun et un projet de plantations participatives d'essences locales qui renvoie à notre volonté de végétalisation et de remplacement des arbres abattus sur le territoire.

Le lendemain, le 23, une réunion avec M. le Sous-Préfet, le président de la CAD, le Maire de Douai et les services de la DDTM cette fois ci sur le NPNRU, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, cette fois ci sur l'avenir puisque le quartier des Epis a été retenu parmi les 200 quartiers retenus d'intérêt national en France, le seul de l'arrondissement de Douai.

Le 25, à signaler, les rencontres des classes d'orchestre. Un bon moment aussi où les classes d'orchestre de Sin-le-Noble ont accueilli leurs confrères de Croix, d'Anzin et d'Estaires. Donc il y avait 4 jeunes classes d'orchestre qui ont passé l'après-midi à jouer ensemble. C'était un beau moment. Et le soir également, j'ai noté dans la riche vie associative de Sin-le-Noble, le gala des Arts Martiaux parce que premièrement c'était un beau gala et deuxièmement parce que c'était 5 associations sinoises qui se sont réunies. C'est toujours intéressant.

Voilà dans les autres éléments d'informations que je souhaite porter à votre connaissance : une mauvaise nouvelle. Je vais vous lire un courrier que j'ai reçu de Mme la Préfète à l'égalité des chances qui nous dit « *l'article 107 de la loi de finances pour 2015 a transformé la dotation développement urbain, (la DDU), en DPV, (Dotation Politique de la Ville). Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.* » Donc nous sommes en DSU et on a déjà expliqué lors du rapport d'orientation budgétaire que nous étions mal placés dans ce classement. « *En 2017, sont désormais susceptibles d'être éligibles, les communes réunissant les trois conditions cumulatives suivantes : avoir été éligible à la DSU et faire partie des 250 premières communes de plus de 10 000 habitants, présenter une proportion de population située en quartier prioritaire de la politique de la ville ou en zone franche urbaine supérieure ou égale à 19% de la population de la Commune et faire partie du périmètre d'intervention de l'ANRU au titre du programme national de rénovation urbaine. Je vous informe que la commune de Sin-le-Noble ne répond plus à ces critères d'éligibilité. Néanmoins un dispositif transitoire est prévu permettant aux communes perdant leur éligibilité en 2017, de continuer à bénéficier de manière dégressive des crédits de 2017 à 2020* ».

C'est une très mauvaise nouvelle pour la Commune de Sin-le-Noble puisque j'ai regardé sur les 6 dernières années, la Commune a reçu chaque année en moyenne au titre des DDU ou DPV 570 000 €. Ça veut dire que d'ici 3 ans, on ne sort pas du dispositif du jour au lendemain, c'est dégressif, mais donc en 2020, nous aurons zéro alors que nous avions chaque année 570 000 €. Donc c'est à la fois 570 000 € de perdus donc c'est des projets puisque les DDU ont financés le groupe scolaire, ont financé la salle Carnot, ont financé Matisse, vont financer Matisse, vont financer la chapelle Foucault en maison de quartier, la salle des sports Rousseau, vont financer les terrains synthétiques, la réhabilitation thermique de l'école Curie et l'année dernière, nous avons obtenu pour mettre aux normes et agrandir la salle de sports Joliot Curie et, hasard du calendrier nous aurons une délibération à prendre tout à l'heure et cette dotation politique de la ville pour 2017 nous souhaitons la flécher sur l'extension et la réhabilitation de l'école de musique. Donc vous voyez à la fois ces 570 000€ ce sont des projets divers et importants pour la Commune et surtout c'est que cette dotation politique de la ville est inscrite en fonctionnement même si elle finance des projets d'investissements. Ça veut dire que, comme elle est dans le fonctionnement, elle augmente les ratios d'épargne et ces ratios d'épargne qui sont augmenté de 570 000€, ils donnent confiance aux banques qui prêtent à la Commune de Sin-le-Noble et permettent l'effet de levier financier. Donc voilà le courrier daté du 07 mars qu'on a reçu la semaine dernière. J'ai déjà interpellé M. le Sous-Préfet, les représentants de la DDTM en leur disant que c'était un peu gonflé, si vous me passez l'expression, de nous dire qu'on est un des deux cents quartiers d'intérêt national, ça veut dire un des deux cents quartiers qui concentrent le plus de difficultés et de dysfonctionnements urbains, que l'on est éligible en dotation de solidarité urbaine et en plus de mémoire on était 43^{ème} au classement donc on est parmi les plus pauvres. Et donc le critère qui fait que nous sortons sans doute de ce dispositif c'est la géographie prioritaire. Vous savez que Sin-le-Noble est en géographie quasi prioritaire sur l'ensemble de son territoire, que dans le cadre de la réforme de la politique de la ville voici deux /trois ans, ne sont plus retenus au titre de la géographie prioritaire que les Epis, et encore les Epis au niveau collectif, et un bout du quartier du Bivouac dans le cadre d'un quartier intercommunal avec Waziers et Douai, ce qui fait sans doute que nous sommes passé sous le ratio des 19% alors que notre population n'est pas plus riche. On a juste descendu les barèmes et en plus pour la préparation de la revue de projet ANRU je voyais qu'il y avait eu 99 logements reconstruits dans le cadre de la compensation mais au niveau du Raquet. Donc ça veut dire que c'est des gens qui ont les mêmes revenus que ceux qui sont aux Epis mais qui sont partis dans des logements au niveau du Raquet donc on se dit 90 logements à, vu les typologies de logements, 4 personnes par logement peut être un peu plus, on est à 400 personnes aussi qu'on a fait transiter...

Donc les services de l'Etat, que j'ai interpellé, vont regarder mais comme c'est une loi à l'échelon national, si on n'est pas dans les clous, on n'est pas dans les clous.

Donc c'est une particulièrement mauvaise nouvelle pour la commune que ce courrier.

Donc je vous informe également des demandes de subvention qui ont été réalisées ces derniers jours. Alors les décisions directes ne sont pas encore revenues du contrôle de légalité donc elles ne sont pas dans le document de conseil, elles y seront pour le prochain conseil mais je peux déjà vous les donner :

La dotation de soutien à l'investissement local, l'année dernière nous avons eu 288 000€ pour la salle Martel, non 288 000€ pour Matisse et 42 000€ pour la mise aux normes de Martel donc c'était quand même plus de 300 000€. Là aussi l'année dernière, on avait le taux de financement qui pouvait aller jusque 80%, là on est bloqué à 40% en fait. Donc on a déposé 3 dossiers, on n'aura sans doute pas les trois mais on les a déposés : mise aux normes des bâtiments communaux, 213 000€ de subvention sollicitée sur un total de 533 000€, vous savez qu'on a quasiment tous nos bâtiments qui sont en avis négatifs de la commission de sécurité, beaucoup ou tous ne sont pas aux normes d'assainissement, il faut refaire l'électricité incendie et l'accessibilité, donc la mise aux normes des bâtiments 213 221€ de subvention sollicitée. Un deuxième dossier déposé au titre de la rénovation thermique des bâtiments énergivores. Donc là on est sur une subvention sollicitée de 151 463€ sur un total de 378 658€ et le troisième dossier déposé au titre du dossier à l'investissement local le remplacement des systèmes d'éclairage existant par l'éclairage led. On va essayer de faire une grosse campagne dans nos bâtiments communaux pour les passer en LED et faire des économies d'énergie Donc le coût global est à 131 742€ et on a sollicité 52 696€.

On a également déposé des demandes de financement au titre du contrat de ville. Donc là on délibérera tout à l'heure dans la partie ressources humaines sur la création d'un poste de coordinateur gestion urbaine de proximité donc on a fait pour ce poste et dans le cadre de cette

création d'une démarche GUP, une demande de subvention de 30 934€ sur un total de 38 668€. Donc ça c'est une subvention de l'Etat dans le cadre du contrat de ville. On a également déposé auprès de la Région cette fois pour des financements pour créer une aire de jeux aux Epis avec un coût total de 108 357€ et nous sollicitons de la Région 54 178€. On aura tout à l'heure également sur le FPH une délibération. On a sollicité 14 777€ sur 21 110€. Le dispositif ville vie vacances 15 000€ sur 97 000€ ça c'est classique, le DRE on en avait parlé lors des dernières séances de conseil donc on a déposé à 59 789€ sur un total de 91 982€ auprès de l'Etat. On est en cours de dépôt au niveau de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), à laquelle nous sommes éligibles parce que nous sommes justement éligibles à la dotation de solidarité urbaine et très haut dans les ratios donc à titre dérogatoire on peut toujours, chaque année, aller chercher quelques milliers d'euros. Donc on a déposé deux dossiers : un pour la réfection du clocher St Martin. Vous savez que à la fois les abats sont tombés, que les poutres sont vermoulues, qu'on ne peut plus sonner les cloches donc il faut mettre en sécurité le clocher très rapidement donc on est sur un coût de 109 594€ et on va chercher une subvention, enfin on va essayer d'aller chercher une subvention à 40% soit 43 837€ de subvention. Et ensuite un dossier sur l'accessibilité, vous savez là, on a déposé l'agenda d'accessibilité programmée sur les 9 prochaines années. Donc là cette année on doit réaliser 137 967€ d'investissements en matière d'accessibilité et on va essayer d'aller chercher un peu de DETR dessus. Le taux de financement est de 30% sur l'accessibilité donc on sollicite donc à hauteur de 41 388€. Voilà ce qu'on pouvait vous dire sur ces différentes demandes de subventions et sur ce courrier de la préfète et peut être une bonne nouvelle, c'est dans le cadre, vous avez tous entendu parler de la signature par le Premier Ministre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et donc dedans, le pôle multimodal gare sur lequel nous travaillons mais qui sera à une échéance qui dépassera sans doute le mandat. En tout cas je vous avais déjà dit qu'on avait des avis assez positifs de la CAD, de la Région, du SMTD, du Département. On a quelques fonds européens dans le cadre du dispositif ITI que l'on avait bloqué mais on risque d'être un peu court puisqu'il faudrait un commencement d'exécution. Donc en tout cas le projet de pôle multimodal à la gare de Sin-le-Noble sera fléché dans cet engagement du renouveau pour le bassin minier du Nord -Pas-de-Calais et on organise vendredi à la Sous-Préfecture, sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet une réunion avec les différents techniciens puisque ce projet quand on en parle en bilatéral, tout le monde est partant : Conseil Général pour ses lignes Arc en Ciel et le Collège qui n'est pas loin, la Région parce que c'est du TER et qu'il y a le lycée, la CAD parce qu'il y a l'éco quartier et qu'il faut un peu désengorger Douai, le SMTD parce qu'il est dans une zone importante avec sa ligne A et sa future ligne B mais il faut qu'on arrive à mettre tout le monde autour de la table notamment la SNCF pour savoir à qui appartient le foncier et à qui on peut le racheter, à quel prix, quand, comment, pour quoi faire... donc on a une première réunion, on a réussi à bloquer tous les techniciens des différentes structures partenaires. Donc espérons qu'on arrivera à débloquent ce projet, sur lequel on ne s'était pas engagé, je le dis toujours... On ne s'était pas engagé pendant la campagne, on n'en a jamais parlé mais dès l'élection on a travaillé dessus en sous-marin sans trop parler et là ça commence à bouger un peu donc c'est tant mieux. Voilà les quelques remarques que je pouvais vous faire avant de débiter ... oui ? Juste pour noter au PV l'arrivée de Johanne Masclat. Vincent Campisano ?

M. CAMPISANO : Pardon d'intervenir mais le Conseil municipal ne peut pas faire une motion de protestation pour l'histoire des 570 000€ demandant un rendez-vous avec la ministre du logement avec une délégation des élus, députés, conseillers régionaux, généraux ?

M. le MAIRE : On va le faire mais j'ai l'impression vu ce que je vois en Guyane actuellement que ... bon je ne sais pas pourquoi, il paraît qu'il y a des gens qui font des cartons. En tout cas j'ai commencé l'ébauche d'un courrier que je ferais quand même au Président de la République, maintenant, le temps que le courrier arrive et remonte, sans doute ne sera-t-il plus là, mais peut-être qu'il le laissera à son successeur. En tout cas pour moi il y a aucun souci évidemment si tout le monde est d'accord qu'on fasse une motion. Voilà, mais je pense que je dégainerai avant un courrier. Mais bon on m'a laissé assez peu d'espoirs sauf à me dire qu'au moins dans le cadre de la rénovation urbaine il existe des compléments de crédits qu'on pourrait aller chercher mais ça veut dire que c'est des compléments de crédits pour la rénovation urbaine donc pour le quartier des Epis, vous avez vu la liste : c'est la salle Carnot, c'est la salle Joliot Curie, c'est l'école de musique, c'est la chapelle Foucault, ... et puis surtout c'est des subventions qui rentrent dans la section d'investissement. Là effectivement, il va falloir qu'on essaie de bouger un peu mais la période n'est pas très propice ou alors elle est propice aux promesses. Voilà.

Donc je vous propose d'aborder après ces quelques remarques d'informations / ces points d'information, l'ordre du jour du Conseil municipal. On va commencer par l'état des décisions directes. Pas de soucis. Donc l'Administration générale dont je suis le rapporteur

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1 - Dérogation au repos hebdomadaire dominical - autorisations délivrées par Monsieur le Préfet - demande de la société Roth implantée à Petite Forêt - pour des travaux à réaliser au Centre Commercial Auchan de Sin le Noble - avis du Conseil Municipal

M. le MAIRE : Première délibération qui est une délibération sur la dérogation au repos hebdomadaire dominical et des autorisations délivrées par Monsieur le Sous-Préfet à la demande de la société Roth qui est implantée à Petite Forêt mais pour des travaux qu'elle doit réaliser à Sin le Noble au Centre Commercial Auchan.

La note de synthèse vous rappelle que le Code du travail, en son article L. 3132-3 dispose que le repos hebdomadaire est donné le dimanche mais son article L. 3132-20 dispose que le Préfet peut apporter une dérogation au repos hebdomadaire dominical en cas de préjudice au public ou au fonctionnement normal d'un établissement. Ce sont des dérogations qui sont temporaires. Elles sont données après avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Conseil municipal ainsi que des syndicats d'employeurs et de travailleurs.

L'entreprise Roth intervient pour des travaux de peinture industrielle au centre commercial Auchan de Sin-le-Noble et elle sollicite la possibilité d'occuper les personnels les dimanches 9 et 23 avril et les dimanches 14 et 21 mai. Donc le Conseil municipal du ressort du lieu d'intervention et non pas celui du lieu d'implantation de l'entreprise, dispose d'un mois pour se prononcer à compter de la réception du courrier soit dans le cas d'espèce un courrier daté du 3 mars et qui a été reçu le 6 mars 2017 et en l'absence de réponse explicite, l'avis sera réputé recevable.

Donc vous avez en pièce jointe, page 17, le courrier de la Sous-Préfecture et pages 19 à 22, le formulaire de demande de dérogation au repos dominical. Et la commission n°1 qui a travaillé sur ce point a émis un avis positif à l'unanimité. C'est donc ce que je vous propose de délibérer et nous sommes donc là pages 25 et 26, non je suis allé trop loin. Donc nous sommes page 15 et 16 et je vous propose d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation à l'obligation de repos dominical qui a été déposée par l'entreprise Roth et Compagnie et dans l'article 2 de prendre acte que l'autorisation correspondante sera délivrée non pas par le Conseil municipal ou le Maire mais par Monsieur le Préfet du Nord et de m'autoriser en l'article 3 à accomplir les démarches y afférent.

Des questions ? Des remarques ?

Donc je vous propose d'adopter cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?
Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 - Délégation générale du Conseil Municipal au Maire - modification de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le MAIRE : Deuxième délibération : une délibération sur la délégation générale du Conseil municipal au Maire, nous sommes page 23 pour la note de synthèse, et une modification de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

La note de synthèse vous rappelle que le Conseil municipal a délégué au Maire l'ensemble des compétences qui sont énumérées par le Code général des collectivités territoriales en son article L.2122-22 lors de sa séance du 29 avril 2014.

On vous rappelle que la loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a élargi dans un souci de rationalisation de l'action publique le champ de compétences du Conseil municipal qui peuvent être déléguées au Maire. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 11 février 2016 a décidé de faire usage des facultés ouvertes par cette loi du 7 août 2015, notamment pour permettre au Maire de demander à l'Etat ou aux collectivités territoriales l'attribution de subventions. C'est ce que je vous ai rapporté en préambule de ce conseil.

Le législateur est venu « corriger » quelques imperfections de ce texte qui ne permet pas au Maire de déposer toutes les demandes de subventions auxquelles sont éligibles les communes car cantonnées à l'Etat et aux autres collectivités territoriales.

On a deux délibérations tout à l'heure pour des demandes de subventions pour la Caisse d'Allocations Familiales qui est une personne morale de droit privé et donc il n'y avait pas de

délégation au Maire et, à titre d'info, il faut qu'on dépose les dossiers avant le 30. Donc vous voyez s'il n'y avait pas de conseil, on était bloqué.

Donc le législateur s'est emparé de cette difficulté et donc une loi du 28 février 2017 est venue élargir le champ de compétences du Conseil municipal, enfin le champ des compétences du Conseil municipal pouvant être déléguées au Maire en étendant à tout organisme financeur la faculté pour le Maire de demander l'attribution de subvention et non plus seulement à l'Etat et aux autres collectivités territoriales.

Au regard des calendriers fort contraints en termes de dossiers de demande de subventions il apparaît opportun de faire usage de la faculté d'étendre la délégation et de modifier en conséquence la délégation du Conseil municipal au Maire.

Donc c'est le sens de la délibération qui vous est proposée, pages 25 et 26, qui vous propose en article 1 l'abrogation de la délibération du Conseil municipal du 11 février 2016 et de décider que la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2014 sera désormais rédigée comme suit : « le Maire sera chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal de demander à tout organisme financeur, dans la limite d'un montant maximal de 500 000€, l'attribution de subventions ».

L'article 2 précise que les autres dispositions de la libération du 29 avril 2014 accordant délégation au Maire en application du Code général des collectivités territoriales restent inchangées. Et l'article 3 vous rappelle que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 font l'objet d'un compte rendu à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal. La commission n°1 qui est compétente en la matière a émis un avis favorable et unanime.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non. Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – Groupement de commande relatif à la fourniture de ramettes de papier A4 et A3 – adhésion au groupement de commande coordonné par la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD

M. le MAIRE : Alors la délibération suivante la note de synthèse page 27 est relative à un groupement de commande relatif à la fourniture de ramettes de papier A4 et A3 et donc à l'adhésion au groupement de commande qui est coordonné par la Communauté d'Agglomération du Douaisis, la CAD.

La note de synthèse vous informe que la CAD a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent de rationaliser les dépenses publiques, et, qu'elle propose, dans ce cadre, à ses communes la création d'un groupement de commande pour la fourniture de ramettes de papier A3/A4, et elle propose également d'en assurer la coordination.

Conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la création d'un tel groupement doit être formulée par la signature d'une convention constitutive, ce projet de convention est joint en annexe. Il vous stipule que la CAD agira comme coordinateur mais que chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Vous avez, en pièce jointe, page 31, le courrier du Vice-Président délégué à ces affaires, Claude Hego, et pages 32 à 37, la convention de groupement de commande.

La délibération, page 29, vous propose dans son article 1^{er} de décider d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures de ramette de papier A4 et A3 ; en son article 2 d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes qui désigne la CAD comme coordinateur du groupement, qui l'habilite à signer, notifier et exécuter les marchés ; en l'article 3 de m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes ; et en l'article 4 qui lui vous précise que les dépenses sont prélevées au chapitre 011 du budget communal.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? On peut adopter cette délibération ?

Des abstentions ? Des voix contre ?

Donc le principe de groupement de commandes est adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – Adhésions à diverses associations

M. le MAIRE : La délibération suivante, et nous sommes donc page 39, vise à régulariser des adhésions à diverses associations.

On vous rappelle dans cette note de synthèse que la Commune est adhérente à diverses associations, type loi 1901, dont certaines sont des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics et qu'elles participent à l'apport de conseils et d'aides à la décision. C'est le cas notamment de l'Association des Maires du Nord et de l'Association des communes minières puisqu'elle intervient auprès des pouvoirs publics nationaux et européens pour une meilleure prise en compte de la situation des bassins miniers, de leur population sur un plan de développement économique, de réhabilitation, de valorisation du patrimoine minier.

Il est intéressant pour la commune de Sin le Noble, dans le cadre de la défense de ses intérêts, de formaliser ces adhésions annuelles dues au titre de l'année 2017 à ces deux associations.

Alors juste pour info, l'adhésion à l'Association des Communes Minières c'est 1 262€ pour la Commune de Sin-le-Noble, et l'Association des Maires du Nord, via l'Association des Maires de France, c'est 2 539€, si vous vous posiez la question.

Donc c'est le sens de la délibération, page 41, dont l'article 1^{er} vous demande de formaliser, pour l'année 2017, l'adhésion de la Commune de Sin-le-Noble à chacune de ces associations, à savoir l'Association des Maires du Nord et l'Association des Communes Minières ; en l'article 2 de me charger, ainsi que Mme la Trésorière Municipale, chacun pour sa partie, de l'exécution de la présente délibération, tout en vous précisant à l'article 3 que les dépenses correspondantes sont prélevées sur les dépenses inscrites au budget communal en son chapitre 6281.

Des questions ? Des remarques ?

Donc là on est toujours, comme à chaque fois, dans le travail de toilettage juridique, puisque la Commune était adhérente sans avoir délibéré dessus. Donc là on formalise la participation de la ville à ces associations pour l'année 2017.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Nous passons donc de la délégation Affaires générales à la délégation des affaires financières dont je suis le rapporteur

II/ AFFAIRES FINANCIERES

M. le MAIRE : Deux demandes de subventions auprès de la CAF pour le Multi Accueil DOLTO

5 – Demande de subvention pour le projet de création d'une salle de repas et d'un local pour le stockage des couches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord

M. le MAIRE : Nous sommes à la première délibération car nous sollicitons le même financeur mais sur deux dispositifs différents. Nous sommes page 45 où la note de synthèse vous explique donc que la CAF, dans le cadre du fond d'accompagnement à la prestation de service unique aide les gestionnaires de structures qui désirent fournir un meilleur service aux familles.

C'est évidemment le cas de la Commune de Sin-le-Noble qui souhaite se lancer dans le projet d'une construction de salle de repas et d'un local de stockage des couches.

Le taux de participation que nous visons est celui maximal de 80% ce qui engendre une participation communale de 20% sur un coût global de 158 880€ et qui se répartissent donc : 127 104€ pour la CAF au titre de la subvention et l'autofinancement ville 31 776€.

On vous précise le délai de réalisation qui est fixé au 15 décembre N+4 donc, dans le cas présent le 15 décembre 2021.

Comme je vous le disais tout à l'heure dans le cadre des délégations générales au Maire, la CAF étant une personne morale de droit privé, la demande de subvention ne relève pas de la délégation générale du Conseil municipal au Maire qui a été délibérée le 11 février 2016 et elle relève donc de la compétence du Conseil municipal. C'est pourquoi, je vous propose d'adopter la délibération pages 47 et 48 dont l'article 1^{er} vous demande de m'autoriser à solliciter la CAF une subvention de 127 104€ et en article 2 de me permettre d'accomplir tous les actes y afférent en vous rappelant dans l'article 3 que les dépenses seront prélevées sur le budget communal au chapitre 23 et que les recettes seront inscrites au chapitre 13.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce projet de délibération ? Non

Donc pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Il est adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) pour le plan de rénovation du multi accueil Françoise Dolto

M. le MAIRE : Deuxième demande de subvention sur un projet global que nous avons sur le multi accueil mais je vous dis, on essaie d'émarger sur deux dispositifs de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord. Nous sommes cette fois ci page 49 pour une demande de subvention auprès de la CAF pour le plan de rénovation pour le multi accueil Françoise Dolto.

On vous explique dans cette note de synthèse que la CAF peut apporter un soutien financier aux gestionnaires qui doivent rénover leurs établissements dans le cadre du dispositif PRE, c'est-à-dire le Plan de Rénovation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

La Commune de Sin-le-Noble souhaite se lancer dans un tel projet de rénovation du multi accueil Dolto et ces travaux consisteraient en l'aménagement du sas d'entrée, la modification des trois lieux d'accueil par l'agrandissement des salles de jeux en abattant le mur de séparation de la salle d'eau et de la salle de jeu, la création d'un sanitaire personne à mobilité réduite, la mise aux normes PMR des places de parking, le remplacement des différentes menuiseries (les portes intérieures, les portes extérieures), le remplacement des radiateurs, l'aménagement du patio par l'installation de panneaux acoustiques et le remplacement d'un store et enfin le déplacement de la biberonnerie.

Le taux d'intervention maximale de 80% est là aussi visé auprès de la CAF ce qui laisserait apparaître une subvention CAF au titre du PRE de 189 320€ sur un total du budget de 236 650€ et donc une part à charge de la Commune de 47 330€.

Le délai d'achèvement des travaux est un peu plus court puisqu'il est fixé à 36 mois suivant la décision d'engagement des crédits et, là-aussi cette demande, puisque c'est auprès de la CAF qui est une personne morale de droit privé, relève de la compétence du Conseil municipal.

C'est pourquoi je sollicite votre accord pour adopter la délibération pages 51 et 52. L'article 1^{er} qui vous demande de m'autoriser à solliciter de la CAF une subvention de 189 320€ et de m'autoriser par l'article 2 à accomplir tous les actes y afférent et on vous rappelle que les dépenses seront prélevées chapitre 23 et les recettes seront inscrites au chapitre 13 du budget communal.

Des questions ? Des remarques ? Donc on peut adopter cette délibération.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc merci beaucoup pour cette unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Je crois qu'on en avait déjà parlé lors d'un Conseil municipal mais ça c'est quand on avait travaillé sur le plan pluriannuel d'investissement, on l'avait présenté lors d'une réunion partenariale avec la CAF on avait travaillé sur Matisse, sur le projet d'aller chercher un deuxième agrément pour avoir plus de financements au niveau des centres sociaux sur la subvention de 50 000€ qu'on va chercher sur Matisse en complément de la CAF et sur des aides en terme de mobilier pour travailler également sur le cyber mobile auprès de la CAF. C'est là où, dans le PPI ils avaient été notés ces travaux qu'on programmait un peu plus tard et ils nous avaient dit qu'ils étaient en fin de COG (convention d'objectif et de gestion) et il restait des crédits disponibles mais que si on n'allait pas les chercher maintenant on ne les aurait pas parce que le temps qu'ils renégocient la nouvelle COG ça ne serait pas évident qu'on est l'argent et que, de toute façon, on a 4 ans et 36 mois pour faire les travaux donc on va aller chercher les subventions, une fois qu'on les aura, on s'y mettra. Donc c'est un beau programme de rénovation du multi-accueil qui, à la différence de beaucoup de bâtiments communaux est en assez bonne état et c'est, je dirai, un peu normal, on y accueille de jeunes enfants enfin ce n'est pas le cas de toutes nos écoles. En tout cas là il n'est pas en mauvais état mais malgré tout c'est un bâtiment qui a quelques décennies donc il faut le remettre au goût du jour et notamment c'est surtout cette salle de repas qui est importante puisqu'elle n'existait pas et après tout le travail sur la biberonnerie et les locaux de stockage des couches. Voilà merci beaucoup de cette unanimité pour ces beaux projets sur la crèche multi accueil.

Maintenant je passe la parole sur la délégation suivante à Didier Carrez au titre de la Politique de la Ville.

III/ POLITIQUE DE LA VILLE

7 – Programmation Politique de la Ville – Région 2017 – « Nos Quartiers d'été »

M. CARREZ : Merci M. le Maire. Alors politique de la ville, en effet, pour ce qui dépend de la Région et je vais vous parler plus spécialement de cette délibération de « Nos Quartiers d'été. » Alors « Nos Quartiers d'été », je crois que maintenant tout le monde sait ce que c'est puisque ce dispositif existe depuis 1990 et que Sin-le-Noble n'a pas manqué ou tout du moins les associations de créer des événements à ces occasions.

Alors il faut que les événements se déroulent dans les quartiers pendant la période d'été, « Nos Quartiers d'été » ça semble logique. Les objectifs sont de développer la cohésion sociale et le vivre ensemble. Ces deux dernières années c'est un collectif associatif qui était porté par le comité de fête des Epis qui a géré ce dispositif. Cette année je crois qu'il s'agit des Hauts de Sin, détrompez-moi s'il y a erreur de ma part, d'après les éléments que je peux avoir, c'est ça.

Donc le collectif associatif dont nous allons parler après qui est composé de 3 associations sera donc mis en œuvre par les Hauts de Sin.

Il peut y avoir subvention si les événements répondent à la thématique régionale, une thématique régionale qui change quelques fois, bien souvent et je dirais au dernier moment avant de déposer les dossiers. Ce qui pose problème pour les associations qui veulent participer aux quartiers d'été.

Cette année, la thématique régionale c'est la démarche éco responsable. Les associations ont fait l'effort de tenir compte de cette préoccupation dans leur demande de subvention à la Région en intégrant dans les différents événements des ateliers, des jeux prenant en compte l'écologie. Souvent il y a des ateliers maquillages et bien là on demandera de faire du maquillage bio. Je me suis proposé pour essayer, voir un peu ce que ça pouvait donner. Bon vous voyez il y a toute cette écologie qu'il faudra prendre en compte. M. Campisano je ne vous ai pas demandé de vous moquer de moi, merci. Bien.

M. le MAIRE : C'est parce qu'il a des kiwis à fourguer à ce moment-là !

M. CARREZ : Je n'ai pas fait le rapprochement. Alors les événements vous les avez, ici, vous pouvez les lire avec moi : le 14 juillet, le Comité des Fêtes des Epis qui veut faire sa fête associative de quartier, ensuite Marais Accueil pour l'anniversaire du géant POTLEAU sur le Marais le 15 août, et les Hauts de Sin la fête de quartier au bivouac le 20 août.

Le collectif sinois demande à la Région une subvention de 5 000€. L'an dernier, ils ont demandé la même chose mais ils n'ont pas obtenu leur 5 000€ mais 2 962 exactement.

Nous, ville, comme chaque année nous proposons de participer à hauteur de 1 000€ par événement soit 30% minimum de la participation demandée à la Région. Ça c'est une obligation que la part de la Commune soit de 30% minimum, sous réserve bien entendu de l'existence de cet événement, si l'événement n'a pas lieu il n'y aura pas de subvention. Et de la subvention de la Région, je rappelle que l'objectif est donc de dynamiser les quartiers pendant l'été. Voilà les quelques explications que je pouvais vous donner.

M. le MAIRE : Oui merci Didier. Donc Didier a été très exhaustif. Il n'y a pas grand-chose à rajouter sauf un petit point de précision mais il l'a déjà dit dans son propos c'est-à-dire que sur les NQE, les Nouveaux Quartiers d'Eté, c'est le collectif qui demande une subvention et nous nous délibérons juste sur le complément de la part Commune mais ce n'est pas elle qui demande la subvention pour les NQE. C'est donc le collectif NQE sinois qui demande.

Des questions ? Des Remarques ? Mme Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Juste une précision, j'espère que cette année les réponses de la Région seront rapides parce que les difficultés de monter un tel dossier c'est que souvent la Région nous demande d'être un petit peu plus ambitieux donc on fait un projet un peu plus ambitieux parce qu'ils nous laissent entrevoir qu'on va avoir un peu de subvention et à la dernière minute, un mois avant l'événement on apprend qu'on n'a pas 2 000€ mais 1 000€. Donc j'espère que le fonctionnement sera un peu différent. Je ne sais pas s'ils ont eu des assurances sur les délais de réponse parce que la part ville elle est fixe c'est bien mais elle n'est pas proportionnelle du tout ?

M. le MAIRE : Non.

Mme BRIDOUX : Même s'ils n'avaient pas la somme demandée, ils auraient les 1 000€.

M. le MAIRE : Ça a été le cas l'année dernière. Ils avaient demandé 5 000€, ils ont 2 962€ de la Région, et on a maintenu notre financement, on le verra. On a fait la même chose sur le FPH qui n'était pas de tradition mais on l'a laissé. Donc ça effectivement c'est la 1^{ère} chose, la part Commune nous on donne, on donne, on ne va pas aller chichailler pour 1 000€ sachant que pour faire les 3 manifestations, du 14 juillet aux Epis, du 15 août au Marais et le 20 août cette année les Hauts de Sin, c'est quand même de belles animations au cœur de l'été sur le territoire donc nous on ne va pas chichailler sur quelques centaines d'euros. C'est d'ailleurs pour ça, ça renvoi, d'ailleurs nous sommes victimes des mêmes choses, tout à l'heure on parlait de la dotation politique de la ville on nous promet monts et merveilles, on nous aide et du jour au lendemain, ça n'existe plus. Là on est sur 600 000€ et on le voit bien sur la politique de la ville, y compris pour nous dispositif contrat ville, ça change sans arrêt, les appels à projet c'est pour ça que c'est intéressant cette loi NOTRe qui permet d'aller déposer ... La dotation politique de la ville on va délibérer, on avait jusqu'au 27 pour délibérer donc aujourd'hui heureusement on a un conseil municipal qui était prévu aujourd'hui. Les autres années, on nous demandait ça au mois de juillet et on déposait jusque août /septembre. Là l'appel à projet est sorti il y a 15 jours sur la dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, il fallait déposer pour le 20 mars, on n'avait pas de conseil avant et aujourd'hui, de plus en plus, il y a un discours général qui dit il y a des dispositifs, il y a des dispositifs mais pour avoir le dispositif, il faut avoir une ingénierie, il faut être réactif, pour avoir les bonnes délégations, les bonnes dates de réunion et le contrat de ville. Alors là ça change sans arrêt. Des fois on redécoupe les territoires alors tel quartier est éligible, là il n'y est plus et aujourd'hui il faut se triturer les méninges quand on voit les critères d'éligibilité au contrat de ville quand c'est sur l'emploi, l'innovation, bon ben c'est bien les associations sont inventives. Elles nous ont trouvées des biais mais après, là je ne défends personne mais c'est vrai que l'année dernière avec l'élection au Conseil régional à la mi-décembre, ils se sont installés vers la mi-janvier, ils devaient fusionner car les dispositifs n'étaient pas les mêmes en Picardie ou dans le Nord-Pas-de-Calais donc ils devaient fusionner, voir ce qu'il était possible de faire donc c'est vrai que l'année dernière ça a été une année horrible de par le changement de la Région sauf que les années d'avant c'était horrible parce que, au niveau de l'Etat cette fois ci ça change tous les ... même nous on va dans les réunions, on n'est au courant de rien, on rencontre le délégué du Préfet, on va à la CAD, les services travaillent dessus, on essaie d'avoir des infos et jusqu'au dernier moment on ne sait pas. Et après il faut aller défendre les dossiers. En tout cas nous, le soutien de la Commune de Sin-le-Noble est là, on vote dans les délais la somme de 1 000€ et effectivement on ne reviendra pas dessus, après c'est juste les associations si elles sont en capacité ou pas de porter l'événement mais elles s'arrangent toujours, on ne va pas le dire.

Mme BRIDOUX : Autre question est-ce que vous avez des informations sur le FPH ?

M. le MAIRE : On y arrive.

Mme BRIDOUX : Oui parce que ...

M. le MAIRE : C'est la délibération suivante.

Mme BRIDOUX : Bon je le dirais après.

M. le MAIRE : Voilà, je connais l'ordre du jour par cœur. Alors sur les nouveaux quartiers d'été, tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? De voix contre ? Ceci dit je n'ai pas dit la délibération donc nous sommes page 57, Didier a tout dit, l'article 1 consiste en une prise d'acte de la programmation établie telle que détaillée par Didier : 14 juillet aux Epis, 15 août au Marais, 20 août aux Hauts de Sin. L'article 2 vous demande de décider d'attribuer les subventions qui sont reprises ci-dessus donc 1 000€ pour chaque événement sous réserve de l'existence de chaque événement sur le territoire et de l'attribution de la subvention NQE par la Région. Et l'article 3 vous rappelle que ces dépenses sont prévues au budget communal en son article 6748. Pas d'abstention ? De voix contre ? Donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Donc je repasse la parole à Didier.

M. CARREZ : Nous allons effectivement arriver au FPH par des voies quelque peu détournées, vous avez la note de synthèse qui vous rappelle les priorités de la Région donc très rapidement :

- 1^{ère} priorité : renforcer le développement économique et l’accès à la formation, l’apprentissage et l’emploi
- 2^{ème} priorité : contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle, alors ça je pense que c’est quand Jérémy Rifkin est venu faire un petit tour dans la région, il a semé et voilà un petit peu ce que nous allons récolter...
- Et la 3^{ème} que je vais développer davantage, elle dit d’améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat

Alors pour cela, il y a 3 leviers : le numérique, l’innovation sociale et la participation des habitants. Et c’est dans ce cadre, dans cette niche, je dirais que nous plaçons le FPH. Alors la Région insiste fortement sur la mobilisation des habitants en créant des espaces de propositions et d’initiatives à partir de leurs besoins, en recréant du lien entre les habitants et les institutions et ce qui est important également, la Région veillera à ce que participation et initiative des habitants soient intégrées aux actions et projets qu’elle subventionnera notamment ceux relevant de l’innovation sociale.

Comme je le disais c’est là qu’on va essayer de faire la demande FPH, le financement de la Région étant complété par une subvention de la Commune, à hauteur minimale là aussi de 30%. Alors la proposition qui est faite c’est sur un montant de 2 110€ : 70% par la région, je crois que j’ai fait une erreur, excusez-moi, j’ai oublié un zéro : 21 110€.

M. le MAIRE : C’est pour voir si vous suivez !

M. CARREZ : C’est moi qui ne suis pas : 70% par la Région à savoir 14 777€ et les 30% restant par la Commune ce qui revient à 6 333€. L’ancien enseignant est fatigué ! Et bien entendu, la subvention de la Commune dépend là de l’avis de la Région. Mais j’ai bien fait l’addition, j’ai vérifié et c’est bon donc c’est bien 21 110€. Voilà ce qui est proposé. Alors je souris par rapport à ça... Mais par rapport au FPH et, la question que Josiane Bridoux allait poser ou va poser, sera intéressante parce qu’il a été déjà très difficile cette année de pouvoir loger cette demande de subvention FPH, bien écouté je ne vous parle pas de l’avenir mais peut être que la question est pour l’avenir du FPH, Josiane ?

Mme BRIDOUX : Oui moi c’était pas les sommes que je visais mais l’esprit des projets qui vont pouvoir être subventionnés car on a entendu un moment donné qu’il devait y avoir un changement important au niveau du FPH, plus ça vous voyez, de la même manière que vous parliez du changement pour la politique de la ville, c’était un peu dans la continuité, c’était un peu quels sont les changements pour les associations alors c’est bien de savoir ce qui va être et ou ne pas être subventionné, c’est de savoir est ce que vous aviez des informations, je dirai en off ?

M. le MAIRE : Effectivement, c’est très mouvant comme dispositif et les dernières informations que j’ai, elles sont assez récentes car elles datent du 22 mars, la semaine dernière, à la 1^{ère} pierre de Matisse où le conseiller régional, Frédéric Nihous, présent, m’a proposé de venir rencontrer le comité de gestion du FPH, pour travailler avec eux, leur expliquer ce qu’allait être les nouvelles priorités du FPH, ce qu’on pouvait faire, ce qu’on ne pouvait plus faire, voilà. Donc je lui laisserai la primeur parce que je ne maîtrise pas et que parfois c’est mieux aussi, ils se sont installés il n’y a pas longtemps, il faut fusionner les dispositifs qui n’existaient pas, d’après ce que j’avais entendu, il n’y avait pas de FPH en Picardie. Et après ils essaient d’optimiser les financements. D’après ce que j’ai pu comprendre, c’est qu’ils voulaient éviter les actions récurrentes, répétées d’une année sur l’autre. Voilà ils veulent de l’initiative des territoires et que l’action répétée chaque année, financée au titre du FPH, sorte un peu du cadre. Mais Frédéric Nihous m’a proposé mercredi de rencontrer au moins le Président du comité de gestion et le comité de gestion du FPH. Mais ce n’est plutôt pas mal car il n’y a pas si longtemps que cela on entendait parler qu’il n’y avait plus de FPH. Il y a de ça un an c’était suppression des FPH. Là il y a du FPH mais je vous dit après c’est ... je laisserai le conseiller régional qui s’est proposé, venir à la rencontre des associations, j’irai aussi à cette réunion pour que l’on sache et peut-être, pour compléter les propos sur les financements donc, l’année dernière et on a été très bien doté parce qu’il y a des villes qui ont ... On était la ville du douaisis qui a été le mieux dotée au niveau de son FPH parce qu’il y a des villes, je crois qui ont eu 90%, le rabot était de 90% et nous le rabot n’a pas été... Ça se vit difficilement, on avait demandé 13 677€ et on en a eu 8 570€

attribué de la Région donc on s'en sort, j'allais dire très bien. Mais c'était pas la bonne expression en tout cas on est de ceux qui s'en sortons le moins mal et de très loin et préciser aussi qu'en termes d'amortisseur, la ville, ça n'a pas été le cas je sais qu'il y a eu des moments par le passé où la Région baissait son taux de ... enfin sa subvention et que la Commune appliquait *stricto sensu* sa participation à 30 000€ et baissait donc de 1 000, 2 000 ou 3 000€ sans ... Donc nous avons décidé pour venir jouer notre rôle d'amortisseur de ne pas toucher notre participation qui est donc restée à 6 333€ et comme j'aime bien les chiffres, j'avais calculé que si on avait ramené au prorata on aurait dû verser 3 672€. Donc la part Commune a été majorée de presque 3 000€ par rapport au pourcentage 70 – 30 mais comme c'est 30% minima c'était difficile comme vous le disiez : un, il y avait une baisse et deux, une baisse qui s'est faite attendre, on ne savait pas et à un moment on partait qu'il n'y avait plus rien. Et comme il y avait déjà des projets qui avait été amorcés par le FPH c'était un peu compliqué de ... L'année a été un peu compliqué pour le FPH et donc pour les associations puisque c'est une aide au tissu associatif. Dans le cadre de la démarche de soutien au monde associatif et dans le cadre de la démarche de la démocratie participative parce que le Fond de Participation aux Habitants, c'est ça c'est de l'innovation qui vient des territoires donc nous avons souhaité rester, on ne l'a pas dit ici, mais puisqu'on en parle, on peut peut être s'en réjouir qu'on n'avait pas mis le coup de rabot et on n'avait pas économisé 3 000€ sur le dos des associations et du FPH.

D'autres questions ? D'autres remarques ? Alors je vous propose donc d'adopter la délibération et nous sommes donc page 63 dont le 1^{er} article vous propose de soutenir le projet de dynamique du FPH et de réaménagements urbains dont le plan de financement est le suivant : donc d'une part le financement Région à 14 777€ et 6 333€ à charge de la Commune soit un coût total de 21 110€. L'article 2 vous demande de prendre acte qu'une demande de subvention sera présentée auprès de la Région aux taux relatifs au projet et de décider, par l'article 3 de prendre en charge l'autre partie de la dépense, sous réserve de l'avis émis par la Région sur le projet, sous la forme d'une subvention, pour un montant de 6 333€ et de m'autoriser à signer tout document relatif à cette opération et d'accomplir les démarches y afférent, tout en vous rappelant à l'article 5 que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal en son chapitre 65.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Donc cette subvention « ville » au FPH de 6 333€ est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 – Programmation Politique de la Ville 2017 – Réhabilitation et extension de l'école municipale de musique / théâtre / espace danse « Claudine Collart »

M. le MAIRE : La délibération suivante sur la dotation politique de la ville dont nous parlions en préambule et cette année nous souhaitons déposer un dossier sur la réhabilitation et l'extension de l'école municipale de danse, théâtre et musique « Claudine Collart ». Didier tu la présentes ou je la présente parce que c'est plus financier que politique de la ville donc je vais peut-être vous la présenter ?

La note de synthèse, nous sommes page 65, vous rappelle que la Commune de Sin-le-Noble est éligible à la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2017. Je vous le disais tout à l'heure, malheureusement, désormais, à titre dérogatoire et donc de façon dégressive et que la commune envisage de présenter à ce titre un projet de réhabilitation et d'extension de l'Ecole de musique, théâtre, danse « Claudine Collart » qui est identifiée en quartier vécu. On en a déjà parlé ici : la géographie prioritaire c'est le collectif des Epis, c'est un bout du Bivouac mais dans cette politique de la ville entre des bâtiments, des équipements publics qui ne sont pas sur le territoire repéré en géographie prioritaire mais qui reçoivent une majorité de population issue de ces quartiers géographie prioritaire, c'est comme ça qu'on avait financé les deux terrains synthétiques parce que le stade Bassement est à côté du Bivouac et que le stade des frères Martel est à côté des Epis. C'est comme ça qu'on a financé la salle Rousseau, qu'on finance Matisse car ils ne sont pas dans le périmètre puisque c'est un carroyage de 100 par 100 donc là il n'y a pas d'habitation donc ils ne sont pas dans le périmètre géographique prioritaire et donc on s'est renseigné auprès des services de l'Etat et normalement on devrait réussir à faire passer l'Ecole de Musique en quartier vécu parce qu'on a des jeunes qui viennent des quartiers repérés en géographie prioritaire.

Cet établissement l'Ecole de Musique « Claudine Collart » est un établissement qui regroupe 10 classes sur deux niveaux et il doit faire l'objet de travaux destinés à sa mise en accessibilité. Alors, pour ceux qui le connaissent, à titre d'exemple, quand il fait chaud on n'arrive pas à ouvrir

les fenêtres et quand il fait froid, on n'arrive pas à les refermer donc on est en simple vitrage qui date d'il y a 40 ans. On n'est plus aux normes d'incendie, aux normes électriques, on n'est pas aux normes d'accessibilité. Donc on aimerait pouvoir utiliser ce financement pour mettre en accessibilité cet établissement, un établissement de 10 classes sur 2 niveaux qui est très fréquenté et qui est à la fois inadapté aux différentes disciplines culturelles pratiquées mais qui surtout devient trop petit pour... On est à 400 élèves, plus de 400 élèves. Il y en a qui font un peu de théâtre, c'est tous les jours, en tout cas ça mérite une extension et une mise aux normes qui s'avèrent indispensables en plus des travaux d'accessibilité dont on vous parlait. Et ça c'est le cas de la majorité des bâtiments communaux qui ne répondent plus aux normes de sécurité incendie, assainissement, électricité ou accessibilité. C'est pour ça qu'en préambule, je vous expliquais que nous avons fléchi des demandes de subvention au titre du DSIL, Dotation de Solidarité à l'Investissement Local ou la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et donc là on vous propose de déposer le dossier Dotation Politique de la Ville pour l'année 2017 pour la réhabilitation et l'extension de l'École municipale de musique, théâtre, danse pour un coût estimé en hors taxe à 833 334€. On essaie d'aller chercher le taux maximal de 80% au titre de la Dotation Politique de la Ville donc ce qu'il nous reste à nous minimum à charge pour la Commune de 20% soit 166 667€. Et vous avez le détail des différentes compositions de ce coût : l'équipe de maîtrise d'œuvre, un contrôle géotechnique, un contrôle technique, de l'électricité, de l'accessibilité et l'électricité et compagnie, une coordination Sécurité Protection de la Santé, un géomètre, un diagnostic amiante avant travaux de réhabilitation, l'assurance « dommage ouvrage » et donc les travaux d'extension qui seraient à l'arrière de l'École de Musique. On a une petite bande de terre à l'arrière de l'École de musique qui donne à l'arrière des jardins de la rue Sembat donc c'est là où on ferait l'extension sur un rez-de-chaussée avec un vide sanitaire et donc on développerait une surface de 215m² pour des salles de cours, de répétitions, d'arts plastiques et des sanitaires. Et au niveau de la réhabilitation du bâtiment existant donc le remplacement de toutes les menuiseries extérieures qui ne fonctionnent plus et qui surtout sont des gouffres en terme d'isolation et de chauffage, la réfection de la couverture, là aussi c'est un problème sur nombre de nos bâtiments communaux, les problématiques d'étanchéité des couvertures, réparation des épaufrures de béton sur les corniches, les linteaux, les appuis de fenêtre, les sous bassement, à la fois sur la façade principale mais également à l'arrière, l'aménagement des vestiaires masculins et féminins avec douche, ce sont des obligations qui ne sont pas remplies, remise aux normes incendie, suppression des parties vitrées entre les salles et le couloir, désenfumage des deux cages d'escalier, et enfin la mise aux normes en terme d'accessibilité.

Donc le tout pour 833 334€, 80% DPV : 666 667€, 20% Commune : 166 667€.

Des questions, des remarques ? Non ? Donc je vous propose d'adopter la délibération et nous sommes page 67.

L'article 1^{er} vous propose de décider de proposer le projet suivant porté par la Commune de Sins-le-Noble au titre d'un financement DPV. Je ne vous relis pas le plan de financement. L'article 2 vous propose de décider de réaliser le projet en fonction de l'avis émis par l'Etat, et l'article 3, de solliciter au titre de la DPV une subvention au taux maximum de 80% du projet soit 833 334€ et de décider de prendre en charge l'autre partie de la dépense tout en m'autorisant à signer les documents relatifs à cette opération et en vous rappelant que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal, sachant qu'après on approfondira l'étude et qu'il n'est pas exclu que si on veut aller encore un peu plus loin dans les besoins qu'on aille chercher des subventions pour le coup auprès de la Région. Donc ça peut être la compétence sur les écoles de musique.

Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? De voix contre ? Donc cette demande de subvention DPV pour l'École de Musique est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Donc la délégation ... Oui ? Trop tard !

Mme BRIDOUX : On ne va pas être procédurier. Juste une question. Le fait qu'on sorte du dispositif politique de la ville, est ce que ça ne va pas avoir une cascade d'autres subventions qu'on pourrait ne plus avoir ?

M. le MAIRE : *A priori* non. En fait c'est plutôt l'inverse. Comme on est éligible DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, comme on est en géographie prioritaire, comme on a un quartier en ANRU on avait la DPV, mais la DPV ne déclenche pas d'autres choses, normalement. Au contraire, après on ne me l'a jamais dit mais peut-être qu'au contraire même comme les services de l'Etat

disent : eux ont une DPV donc peut-être qu'il y a des dossiers où on a un peu moins, peut-être qu'on pourra aller pleurnicher pour avoir un peu plus sur d'autres dispositifs. En tout cas, on va regarder pour essayer, enfin pour rebondir sur la question, on a encore un tout petit peu, mais ce n'est pas grand-chose, sur le quartier des Epis, on a encore deux programmes PSLA par Partenord c'est deux fois cinq logements. Si on arrive, ça fait dix logements, il y a 4-5 personnes, ça fait 40-50 personnes. Il faut regarder aussi quand est ce qu'ils ont arrêté leurs comptes en fonction des Salamandres et puis ensuite, on a encore la programme foncière logement, les 13 logements en location qui vont être mis, dans le cadre de la diversification sur le quartier des Epis. Voilà, donc il va falloir... Là c'est venu de Paris, ils n'étaient pas au courant eux. C'est les ordinateurs à Paris qui nous ont envoyé ça donc là j'ai fait le tour des services de l'Etat au niveau du territoire, chacun regarde si on est très loin des 19% ou pas, quoi.

Donc la délégation culture dont le rapporteur est Caroline Faivre mais elle est excusée pour ce soir donc je vais essayer de la remplacer sachant que c'est une délibération qui n'est pas bien compliquée et que l'on passe de temps en temps puisqu'elle est relative à une demande d'exonération de frais de scolarité pour l'Ecole de Musique, théâtre, danse Claudine Collart ».

IV/ CULTURE

10 – Ecole de musique, théâtre, espace danse « Claudine Collart » - frais de scolarité – demande d'exonération

M. le MAIRE : La note de synthèse, nous sommes page 71, vous explique que la Commune a été rendue destinataire d'un courrier de demande d'exonération de paiement des frais d'inscriptions d'une élève de l'école de théâtre puisque celle-ci s'est inscrite avant la date limite, à savoir le 30 septembre, mais qu'elle a trouvé un emploi peu après et qu'elle n'a donc pu assister qu'à trois séances. Compte tenu de sa situation personnelle, il apparaît judicieux de donner droit à sa demande en l'exonérant des 68 € de frais d'inscription pour l'année 2016 – 2017. Mais comme vous le savez, c'est un pouvoir discrétionnaire qui relève de la compétence du Conseil municipal. C'est pourquoi on le soumet à votre approbation et donc vous avez en pièce jointe, page 75, le courrier de demande d'exonération de cette dame. Et donc la délibération, page 73, vous propose de décider d'exonérer la demanderesse des frais de scolarité pour son inscription à l'école de musique, théâtre, espace danse en théâtre et l'article 2 vous précise que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget communal. Et l'article 3 vous propose de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Des questions ou des remarques ? Je ne pense pas.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Je passe la parole à Johanne Masclat pour la délégation de la vie scolaire et les subventions au titre de l'année 2017 aux projets d'écoles.

V/ VIE SCOLAIRE

10 – Subventions 2017 aux projets d'écoles

Mme MASCLAT : Bonsoir à tous. La commune participe chaque année au financement de projets pédagogiques et projets d'écoles divers par l'octroi de subventions. Alors, vous l'aurez noté, comme l'année dernière, en plus des projets classiques portés par les enseignants, un projet émane d'une association de parents d'élèves.

Alors je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail mais je vais reprendre l'ensemble des projets. Alors pour l'école Molière, il s'agit donc de participer à l'achat de deux vidéos projecteurs, supports et écrans. Le montant sollicité est 955,98€ et nous vous proposons de participer à hauteur de 200 €

Pour l'école Jean Jaurès élémentaire, donc ici il s'agit ...

M. le MAIRE : Oui juste un point sur Molière, effectivement la délibération n'a pas été changée suite à la commission n°2, et la commission n°2 avait proposé d'acheter un vidéo projecteur. Alors peut être un chapeau avant que Johanne ne vous donne le détail. Donc effectivement, c'est

une nouveauté la participation de la Commune depuis l'année dernière aux projets d'écoles et on ne voudrait pas qu'il y ait une inflation et que certains disent moi j'ai proposé un projet à 100 € comme Langevin pour des dictionnaires et puis il y en a d'autres c'est 955€. Donc on s'était dit qu'on plafonnerait tout à 200€ mais le temps de passer l'information pour l'année prochaine, il y a eu des remarques en commission n°2. Et donc ce sera soumis au Conseil municipal, mais il y avait un avis de la C2 pour dire qu'on pouvait financer un vidéo projecteur donc du coup j'ai demandé le prix d'un vidéo projecteur je crois que c'est 349 €, c'est ça ? Ah ben d'accord, bon ben voilà. Donc je repasse la parole à Johanne.

Mme MASCLLET : Alors pour l'école Jean Jaurès élémentaire, il s'agit d'un projet scientifique qui vise à l'achat de matériel de fabrication pour des cerfs-volants et les élèves se rendront à Berck le 04 avril pour les faire voler. Donc le montant sollicité était de 200€ et le montant proposé donc 200€.

Pour l'école Salengro : alors là il s'agit d'acheter des tricycles pour travailler à la formation de la sécurité routière donc le montant sollicité est de 329€ et le montant proposé donc est de 200€. Pour l'école Paul Langevin, il s'agit de l'achat de dictionnaires pour un montant sollicité de 100€ et le montant proposé pour la subvention est de 100€.

Pour Joliot Curie, donc là c'est la suite toujours du projet jardins. Donc cette année il s'agit d'acheter des carrés potagers supplémentaires ainsi que des plants. Le montant sollicité est de 255€ et donc le montant proposé 200€.

Pour la Sucrierie, là il s'agit d'acheter des livres pour renouveler les livres de la BCD, de la bibliothèque de l'école. Ici le montant sollicité 300€, donc là le montant proposé 200€.

Et enfin, le dernier projet qui émane de l'APE Paulette Deblock, donc là il s'agit de participer à la formation geste premiers secours pour les CM2. Donc le montant sollicité ici est de 175€ et le montant proposé est 175€.

Donc voilà, le montant total des subventions proposées est de 1 275€, non, 1424€. Je vous remercie.

M. le MAIRE : Merci Johanne. Donc on a eu la présentation. On partira sur le principe 200€ maximum par projets mais cette année, comme il y avait un projet ambitieux pour Molière, on prend un des deux vidéo projecteurs pour 349€ donc c'est le sens de la délibération qu'on va modifier en direct, pages 83 et 84.

Donc l'article 1^{er} décide d'octroyer les subventions de fonctionnement suivants, au titre de l'exercice 2017, pour les projets d'écoles dont vous avez le détail et donc on n'est plus sur 200€ pour Molière mais 349€ et on n'est plus sur 1 275€ mais donc sur 1 424€ si je ne me suis pas trompé.

L'article 2 vous demande d'arrêter le montant total de ces subventions de fonctionnement à 1 424€ donc plus 1 275€ pour l'année 2017, conformément au tableau ci-dessus, donc modifié à 349€ pour Molière et autorise leur versement selon les modalités détaillées ci-dessus.

On vous rappelle que ces dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune en son article 6574 et de m'autoriser à accomplir les démarches et actes y afférent.

Des questions ? Des remarques ? Oui ? Véronique Legrand ?

Mme LEGRAND : En fait certaines écoles n'ont pas demandé de subventions ? Elles ont possibilité de la faire encore dans un futur ou c'est bloqué, enfin l'enveloppe budgétaire est bloquée pour l'année 2017 ?

Mme MASCLLET : Il faut savoir que nous en parlons aux directeurs d'écoles et aux APE dès le début de l'année, on relance quand même à plusieurs reprises donc très logiquement ...

M. le MAIRE : Je vous le disais en préambule, Johanne est arrivée après, je disais en préambule sur les points depuis la dernière réunion de Conseil, la réunion des directeurs d'écoles que l'on tient plusieurs fois dans l'année donc c'est dans ces réunions là que l'on balaye tout le champ du possible, sachant que la Commune finance les bus dans un rayon de 25 km, donc pour aller à la bibliothèque, à la piscine, à l'Hippodrome, au Centre Historique Minier. On a délibéré lors du dernier Conseil, si je me souviens bien, sur les sorties de fin d'année et on a amendé dans le cadre du plan d'urgence VIGIPIRATE pour que ce ne soit pas uniquement une sortie de fin d'année mais également un spectacle de fin d'année. Donc il y a un dialogue qui est permanent donc après il n'y a pas de projet et à la limite c'est bien que ce ne soit pas non plus un effet d'aubaine d'aller chercher 200€ pour 200€. En tout cas c'est dans le cadre d'un dialogue

permanent avec les directeurs d'écoles. Et il y en a très peu qui n'ont pas déposé. Il y en a 3 : les 2 Suzanne Lannoy et Jean Jaurès maternelle.

Donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. J'avais fait voté ou pas ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Donc nous passons à la délégation des sports dont le rapporteur est Patrick Allard pour une demande de subvention pour l'association les Epis Sport.

VI/ SPORTS

11 – Subvention annuelle en faveur de l'association sportive « les Epis Sport »

M. ALLARD : Bonsoir à toutes et à tous, alors cette demande de subvention de fonctionnement entre dans le cadre des subventions allouées annuellement aux associations sportives. La demande officielle n'a pu être déposée à temps pour le vote du Conseil municipal 12 décembre 2016. Les Epis Sport, anciennement les Epis Foot, compte aujourd'hui 188 licenciés ou adhérents pour un budget de fonctionnement de 30 168€. Outre son école de foot qui compte 68 jeunes, le club met en place progressivement une équipe féminine. A noter, cette année, l'organisation d'une journée FESTI SPORT où les enfants ont pu profiter d'animations, de jeux gonflables et sur le stade Aimable et Germinal Martel. L'organisation également d'un arbre de Noël dans la salle des sports Jean-Jacques Rousseau qui était comble. Et enfin une action Téléthon début décembre où à l'initiative des Epis Sport, les sportifs des autres associations, sportives ou non. Sont venus courir 24 heures sur le stade pour récupérer des fonds pour le Téléthon. Gageons que la stabilité du club perdure à quelques jours de la livraison du terrain synthétique. Le montant de la subvention de 10 000€ était également le montant de la subvention l'année dernière.

M. le MAIRE : Merci Patrick. Effectivement un projet de délibération qui vient compléter celui que nous avons adopté lors du Conseil municipal du 12 décembre puisque dans le cadre de la volonté municipale de doter la commune d'outils de pilotage budgétaire, nous avons voté le budget très tôt et que donc les associations n'étaient pas encore habituées. On avait voté 4 dossiers de demande de subvention complémentaire lors du dernier Conseil municipal donc là c'est un dossier. On avait dit qu'on n'allait pas pénaliser les associations et les clubs d'avoir voté notre budget, et donc les subventions aux associations au mois de décembre. Et c'est la même chose que l'année dernière, la même subvention que l'année dernière.

Des questions, des remarques ? Non ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération, nous sommes page 91 en décidant d'octroyer à l'association « les Epis Sport » une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000€, en vous rappelant dans l'article 2, page 92, que les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune en son article 6574 et de m'autoriser à accomplir les actes et démarches y afférent.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous passons à la délégation sur l'urbanisme, le foncier dont le rapporteur est Jean-Paul Hournon qui va nous présenter le bilan des acquisitions, cessions, échanges et transferts effectués au cours de l'année 2016.

VII/ URBANISME, FONCIER

12 – Bilan des acquisitions, des cessions, des échanges et des transferts effectués au cours de l'année 2016

M. HOURNON : Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Préalablement, aujourd'hui, 27 mars c'est une date assez spéciale pour nous parce que finalement aujourd'hui notre POS a disparu, nous sommes passés en RNU, en règlement national d'urbanisme. Dans l'attente du PLU, qui, espérons-le, arrivera d'ici la fin de l'année.

Donc pour revenir à ce qui nous concerne, donc effectivement, c'est une opération qui s'assimile plus à un ordre comptable puisque le compte administratif 2016 nous oblige à annexer la liste

des cessions et des acquisitions réalisées dans l'année donc nous n'en avons pas beaucoup, nous en avons deux : une acquisition, souvenez-vous, nous avons acquis un petit terrain qui est rue Henri Ghesquière dans le but de créer un parking. Ça a été réalisé donc ... on a délibéré en 2015, l'acte a été signé en 2016 et est entré en 2016 dans notre patrimoine. La deuxième c'est une cession, par contre là c'est la ville qui a cédé une petite parcelle de terrain de 827m² à la SAS BARBIER GALOIS et c'est un acte du 23 décembre 2011. Alors vous allez dire 2011, c'est un peu loin, c'est vrai mais il faut savoir qu'en matière de ... une vente n'est effective, elle est opposable aux tiers quand elle fait l'objet de publicité au bureau des hypothèques et lorsque la vente est publiée au bureau des hypothèques, le titre revient en mairie, ensuite il est transmis à la perception où effectivement le mouvement de fonds est réalisé. Donc ce qui veut dire non pas que l'acquéreur n'a pas payé son prix en temps et en heure... Bien évidemment, l'acquéreur a payé son prix en temps et en heure à l'époque où il a signé l'acte mais les fonds ont été mis sur un compte de la ... qui est un compte d'attente et il va basculer sur notre compte dès cette délivrance du titre de propriété, donc, ce qui a été réalisé en 2016. C'est pour cela que vous avez à la fois une cession par la ville qui est en 2016 et là effectivement, on achète, on paie le prix par contre quand on vend, c'est un peu plus long parce qu'il faut attendre que l'acte revienne du bureau des hypothèques alors c'est toujours un peu plus long, les hypothèques vont un peu plus vite mais après vous savez, il faut que ça revienne du notaire, ça passe à la taxation, etc ... ça peut être plus rapide mais là ça a mis un peu de temps.
Donc voilà les deux actes qui ont impacté le compte administratif de l'année 2016.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul, effectivement donc c'est une obligation qui est faite par le Code général des collectivités territoriales aux collectivités territoriales de délibérer chaque année sur ce bilan et on a mis dedans la vente à SAS GALOIS BARBIER parce qu'avant 2014, la ville ne satisfaisait pas à cette obligation de délibération annuelle d'un bilan des acquisitions et des cessions, donc du coup on a préféré le remettre dans le bilan de l'année 2016.

Des questions, des remarques ou on peut passer à la délibération page 97 ?

Donc c'est une délibération qui en son article 1 vous demande de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2016 dont Jean-Paul en a fait le détail : une acquisition 101 rue Ghesquière et une vente à la SAS BARBIER GALOIS, l'une pour 9 500€, l'acquisition, une pour 5 020€, la vente.

L'article 2 vous demande de prendre acte de l'initiation de transactions lors de séance du Conseil municipal de 2016 qui ne sont pas finalisées à ce jour mais on vous précise qu'elles figureront par conséquent dans le bilan dressé au titre de l'exercice 2017 dès qu'elles auront été finalisées. Voilà.

Des questions, des remarques ou on peut adopter cette délibération ?

Des voix contres, des abstentions ? Donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nous pouvons passer ... oui ... Donc on note pour le procès-verbal le départ de Jean-Paul Hournon qui va aller soulager son dos et qui donne pouvoir ? Qui me donne pouvoir. D'accord, merci donc à partir de la délégation ressources humaines.

VIII/ RESSOURCES HUMAINES

13 – Indemnités de fonction des élus – indice de référence

M. le MAIRE : Le premier point de cette délégation, de cette délibération sur l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus et nous sommes donc page 101.

Donc un projet de délibération qui a une vocation purement administrative, elle ne modifie pas les indemnités des élus qui n'évoluent qu'au regard de la hausse du point d'indice et de l'évolution de l'indice terminal de référence.

Alors pour rappel, la délibération du 29 avril 2014 qui avait fixé ces indemnités à l'identique de celles du précédent mandat avait dû être modifiée en septembre 2014 car les règles de calcul des indemnités sous l'ancien mandat étaient erronées et illégales. Les indemnités du Maire et des Adjoints avaient été revues à la baisse pour permettre d'indemniser les conseillers municipaux. Dans le cadre du passage de Sin-le-Noble comme chef-lieu de canton, nous n'avions pas souhaité appliquer la majoration des indemnités qui sont prévues dans ce cadre, quand une ville passe chef-lieu de canton.

La loi du 31 mars 2015 avait modifié les modalités de fixation des indemnités du Maire et il avait été proposé au Conseil municipal, lors de sa séance du 30 mars 2016 de ne pas faire usage des possibilités qui étaient offertes par cette loi qui prévoyait l'obligation pour le Maire de percevoir l'indemnité maximale. Et nous avons donc délibéré à ma demande pour ne pas appliquer cette loi, la possibilité ouverte par cette loi.

Néanmoins, ces modalités de calcul des indemnités sont arrêtées au regard des indices de référence de la fonction publique et notamment l'indice terminal. Or ce dernier est amené à évoluer avec le protocole PPCR, on en a parlé dans le cadre du vote du budget, donc PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunération. Il convient donc d'amender ce point et de ne plus viser le détail de cet indice de référence mais de faire uniquement référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Donc je vous rassure, nos indemnités n'augmenteront pas, la mienne non plus, c'est juste pour mettre en adéquation avec les derniers textes et notamment le PPCR et donc de corriger la délibération.

Donc nous somme page 104, l'article 1^{er} vous propose d'abroger les articles 1, 3 et 5 de la délibération du 17 septembre 2014 et l'article 2 de la délibération du 30 mars 2016 en ce qu'ils font référence, pour le calcul des indemnités de fonction des élus, à l'indice brut terminal précisément identifié. L'article 2 vous rappelle les différentes indemnités et les différentes modalités de calcul des indemnités. Je vous les passe parce que ça ne veut pas dire grand-chose et que ces indemnités restent inchangées au regard des évolutions de l'indice brut maximal prévu par le protocole PPCR. Vous avez le détail pour le Maire, pour les Adjoints, pour les Conseillers Municipaux. Et on vous rappelle que les dépenses seront prélevées sur le budget communal en son chapitre 65.

Des questions, des remarques ? Donc on vous propose d'adopter cette délibération.

Des abstentions ? Des voix contre ? Adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nous passons à la délibération suivante. On est à la page 107 : délibération de création de 10 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion CUI - CAE, contrat d'accompagnement dans l'emploi.

14 - Création de 10 postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI - CAE)

M. le MAIRE : La note de synthèse vous rappelle que les collectivités ont la possibilité dans le cadre du décret du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi de recruter des personnels sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Ces CUI - CAE sont prescrits par Pôle Emploi avec une prise en charge de 75 à 80% du SMIC brut sur la base de 20 heures hebdomadaires, le reste étant à charge de la Commune. La Commune propose ce type de contrat aux personnes vacataires et éligibles à ce type de contrat ainsi qu'à des demandeurs d'emploi répondant également aux critères d'éligibilité.

Le suivi de ces contrats est effectué par l'association IDEES et la durée du contrat varie de 6 à 24 mois. Donc le Conseil municipal a déjà autorisé à recruter dans le cadre de ce dispositif et il semble opportun de créer 10 postes supplémentaires au sein de la Commune sur des postes dans l'animation, l'administratif, les métiers techniques à raison de 20 heures hebdomadaires. Donc c'est à la fois s'il y a des besoins supplémentaires et c'est également comme des premières mesures qui arrivent à échéances pour pouvoir faire le tuilage entre les nouveaux qui arriveront et les personnels qui sont en fin de dispositif qui au bout de 24 mois ne sont plus renouvelables. Voilà, et comme c'est de la compétence du Conseil municipal de créer ces postes, c'est pour ça qu'on vous demande votre avis. Avis que l'on vous demande de donner, page 109 et page 110 dans le cadre de la délibération. Le 1^{er} article donc de décider de créer 10 postes supplémentaires dans le cadre de ce dispositif en précisant, en l'article 2 que ces contrats sont d'une durée de 6 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention initiale pour une durée de temps de travail de 20 heures minimum par semaine avec une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail, de m'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et en vous rappelant que les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune en son chapitre 012.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nous passons, page 111, à la délibération dont on parlait tout à l'heure sur le ... quand je vous ai parlé des demandes de subventions au titre du contrat de ville. Didier tu veux nous faire un petit chapeau introductif ? Aller.

15 – Modification du tableau des effectifs – création d'un poste de coordonnateur gestion urbaine de proximité dans le cadre de la programmation partenariale – contrat de ville 2017 (action portée par la commune)

M. CARREZ : Je ne vais pas vous représenter toute la réforme de la politique de la ville, on en a déjà parlé à plusieurs reprises, ce qu'il faut savoir c'est maintenant la CAD qui devient chef de file de la politique de la ville, que c'est pour ça que cette délibération se situe dans le cadre du contrat de ville. Ce que je voudrais dire par ailleurs c'est que depuis la mise en place de la démocratie participative à savoir les conseils de quartier, les conseils citoyens, et maintenant ce qui remonte des ASVP mais aussi des médiateurs citoyens, nos services civiques que vous avez pu voir parcourir la ville et ce qui remonte des habitants, par des appels directs en mairie etc... nous avons de plus en plus d'éléments d'informations qui remontent dans ce cadre de démocratie participative. Et nous avons donc besoin, aujourd'hui, de créer un nouveau service de proximité instaurant ainsi ce que l'on appelle la gestion urbaine de proximité, la GUP, qui va venir si vous êtes d'accord en accompagnement et en complément des services déjà existants et dont j'ai parlé. Donc il faut savoir que depuis 2009, certains quartiers bénéficient déjà, dans le cadre de l'ANRU de ces postes, enfin de la GUP, à savoir les Epis et la Montée.

Alors qu'est-ce qu'une démarche de GUP ? Il y a tout d'abord une gestion technique qui porte sur les domaines suivants : la gestion des espaces extérieurs publics ou privés, à savoir, les voiries, les places, les squares, ... pour un entretien, l'éclairage, la propreté, la signalétique. Donc la GUP consiste à relever tout ce qui ne va pas dans ce cadre et ensuite à le signaler aux différents services, ce sera là le rôle du coordonnateur dont on veut créer le poste. C'est aussi la gestion du stationnement, public ou privé, c'est la gestion des déchets, à savoir les ordures ménagères, la collecte sélective, les encombrants. Voilà pour ce qui est de la gestion technique. Mais c'est aussi la gestion sociale du territoire, à savoir la sécurité, la tranquillité des espaces extérieurs et des parties communes, la gestion du peuplement, l'animation de la vie sociale et de la vie associative, la gestion du public jeune et la relation entre les habitants et les institutions. Voilà pourquoi, après donc le succès, je dirai, de cette démocratie participative, nous avons réellement besoin de créer un poste de coordonnateur de la GUP qui pourra suivre cette GUP à l'échelle des quartiers.

Donc ce qui figure dans la délibération, je le dis ? Vous la présentez M. le Maire ? Je vous en prie.

M. le MAIRE : Je vais la présenter, juste pour noter au PV, l'arrivée d'Elise Salpetra qui a fini sa journée de travail donc je la remercie de nous avoir rejoints. Donc effectivement, la délibération, nous sommes pages 117 – 118 donc de ce coordinateur GUP - parce que nous avons beaucoup de démarches en cours - de gestion urbaine de proximité, nous avons beaucoup de remontées d'informations, je le disais dans le cadre du bilan des « un an » des conseils de quartier. C'était 670 points, je pense, remontés. Donc tout ce qui nous remonte maintenant quotidiennement avec les services civiques sur des missions de médiation citoyenne, tout ce qui nous remonte par les conseils de quartiers, les deux conseils citoyens, le Conseil municipal de la jeunesse, les ASVP, ce qui arrive directement en mairie par les courriers, les mails, les appels, les permanences des élus donc c'est bien aujourd'hui d'avoir quelqu'un qui coordonne cette gestion urbaine de proximité.

Donc c'est pour ça qu'on a déposé au titre du contrat de ville, une demande de financement, le coût total est 38 668€ et on vise une subvention Etat de 30 934€, ce qui fait un reste à charge de la Commune de 7 734€. C'est ce qu'on vous rappelle dans l'article 1^{er} de la délibération pages 117 – 118, et on vous demande, en l'article 2, de décider, sous réserve de l'avis des services de l'Etat, de créer un poste de coordinateur gestion urbaine de proximité à temps complet, contractuel, sur le grade d'animateur, 10^{ème} échelon de la filière animation qui sera rémunéré sur la base de l'indice brut 512, avec le cas échéant, enfin pas le cas échéant, augmenté de la prime de fin d'année mensualisée, de l'indemnité de résidence, et cette fois ci, le cas échéant du supplément familial de traitement à partir du 02 mai jusque fin avril 2018 et de m'autoriser à accomplir les démarches et actes y afférent.

Des questions, des remarques ? Mme Bridoux.

Mme BRIDOUX : Est-ce que c'est un recrutement interne ou quelqu'un d'autre, un véritable recrutement ?

M. le MAIRE : C'est toujours un véritable recrutement puisque pour avoir des subventions, il faut que ce soit des contractuels. On ne peut pas avoir de titulaire, ce qui est logique puisque s'ils sont titulaires c'est qu'ils sont déjà dans les effectifs et financés donc on ne peut pas aller chercher une subvention pour financer sa propre masse salariale donc c'est un recrutement externe sur un contrat d'un an, comme on l'a fait pour le coordinateur du DRE, puisqu'on avait déjà fait ce mode de recrutement, alors c'est pas facile car on avait quelqu'un de très bien qui nous a quitté parce qu'elle a trouvé un CDI, on a eu la chance, on la remplacer par quelqu'un de très bien. On avait voté dans le cadre du dispositif de réussite éducative la création d'un poste de coordinateur familial, un référent familial pour venir en appui sur les questions sociales de ce qu'on faisait déjà au niveau éducatif donc là aussi c'est un CDD, les entretiens de recrutement ont eu lieu la semaine dernière ou il y a 15 jours et la personne est arrivée, il y a deux jours. Je ne l'ai pas encore vu mais elle est arrivée puisqu'on m'a posé la question sur son bureau. Voilà

Mme BRIDOUX : Simplement je vois bien que la part de la ville n'est pas très importante mais à l'heure où vous avez appris une mauvaise nouvelle, c'est-à-dire quelques pratiquement 600 000€ en moins même si ça va être dégressif, est ce que c'est prudent de réembaucher des personnes ?

M. le MAIRE : Là on ne réembauche pas puisque c'est un contrat d'un an.

Mme BRIDOUX : Embaucher une personne supplémentaire.

M. le MAIRE : C'est la défense du service à la population, la gestion urbaine de proximité. Comme je l'avais expliqué que la démocratie participative était l'ADN du projet, je me souviens bien, pendant la campagne, je vais vous le dire sur quoi elle s'est jouée la campagne quand on allait à la rencontre des habitants, les habitants nous disaient c'est bien beau de nous vendre des grands projets qui coûtent très chers, qui endettent la ville et qui motivent le fait qu'on ne fasse rien ailleurs mais avant d'aller nous vendre des grands projets pharaoniques, occupez-vous de notre quotidien. Et le quotidien c'est la plaque d'égout, toutes les 30 secondes, il y a une voiture qui passe, ça fait « diling diling », un trou dans la chaussée, donc c'est cette prise en compte des problématiques du quotidien sur lesquels la population veut qu'on aille. Ça on peut le dire sur toutes les délibérations qu'on prend, 7 734€ c'est le retour sur investissement, investissement là il est inversement proportionnel à la part de la ville. C'est un retour sur investissement et qu'en plus c'est exactement la même discussion sur le DRE, moi je me suis en avoir travaillé, parce qu'on fait attention à chaque fois on n'ouvre pas des postes pour ouvrir des postes, il y en a d'autres qui font ça mieux que nous. Maintenant la ligne de conduite est claire, c'est qu'on ne rognera pas sur les services à la population. C'est pour ça qu'on a mis en place les rythmes scolaires. On peut aussi se poser la question : pourquoi on ne fait pas payer les rythmes scolaires et puis pourquoi on les a mis en place ? Pourquoi on donne des subventions aux associations ? Pourquoi on donne des subventions aux projets d'écoles alors que ... Pourquoi on donne 349€ à Molière pour un vidéo projecteur alors qu'on était plutôt parti sur 200€ ? Et là c'est 7 700€ mais qui vont venir bonifier tout l'investissement qu'on fait depuis le début sur les conseils de quartier, sur les services citoyens. Et donc là le retour sur investissement est inversement proportionnel à la faible de l'investissement et qu'en plus, pour moi, c'est sur le quotidien qu'on doit aller chercher la population, pour lui rendre le service et aussi parce que parfois c'est bien beau de dire on va faire barrage à tel ou tel parti politique, telle ou telle idéologie mais faire barrage c'est en donnant à nos populations le sentiment qu'elles ne sont pas abandonnées. Et c'est donner le sentiment à nos populations qu'on ne met pas des 74 millions d'euros sur un quartier et qu'on n'est pas fichu de régler le problème du panneau STOP qui a été plié par un camion qui a fait marche arrière. Pour moi c'est vraiment très important, et en plus on ne recrute pas un titulaire. Donc si l'année prochaine il n'y a plus, on avisera. Le danger n'est pas sur les 7 000€ pour moi, il est que j'ai bien peur que ce poste révèle qu'il est indispensable. Mais il sera toujours temps de regarder comment faire pour trouver la solution à ce problème. Véronique Legrand ?

Mme LEGRAND : Pour reprendre un peu ce que j'avais dit au moment justement du contrat qui était lié au DRE et de la personne qui était partie, qui effectivement avait trouvé mieux, moi je pense que justement il y a des postes dont on aurait besoin qu'ils soient stables et que donc je

reprends un peu ce que j'avais dit au Conseil municipal précédent, c'est qu'on puisse aller sur un plan pluriannuel de fonctionnement, on va dire, pour pouvoir pérenniser ces emplois là sur un certain nombre d'années.

M. le MAIRE : Alors nous le plan pluriannuel, on l'a. On a établi le plan pluriannuel de gestion et le plan pluriannuel d'investissements. Donc on a fait les budgets 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 en fonctionnement et en investissement mais ils sont bâtis sur des hypothèses, des hypothèses de dotation globale de fonctionnement, de dotation de solidarité urbaine dont on sait très bien aujourd'hui à quelques semaines des élections, c'est bien compliqué d'entendre ce que veulent faire les candidats. Quand ils passent l'oral devant l'association des Maires de France, subitement, il y a quelques milliards qui disparaissent. Aujourd'hui il faut bien bâtir des hypothèses, donc on a bâti des hypothèses. Donc nous on l'a sauf que nos partenaires ne se projettent pas en termes de pluri annualité sur leurs engagements et que surtout, de la part des subventions Etat, ça ne finance jamais un titulaire. Aubry, enfin on en discute, Aubry qui est dans le DRE depuis très longtemps, a fini par titulariser la personne qui était vacataire depuis des années. Bon après il est toujours en DRE. Ce sont des questions, nous on est au début de ce dispositif et puis après il y a des moments, en termes de gestion du personnel, il y a des moments où il faut savoir où on positionne le curseur entre quelqu'un qui est là depuis longtemps, et c'est très intéressant parce qu'il y a une capitalisation de l'expérience et des acquis mais parfois aussi, quelqu'un qui vient de l'extérieur ça amène un vent frais et ça amène une autre vision, d'autres questionnements. Il faut réussir à avoir les deux dans l'équipe parce que sinon après on se sclérose et on peut toujours faire la même chose d'une année sur l'autre. Donc il y a des avantages et des inconvénients de dispositif, enfin d'avoir quelqu'un pérenne sur le poste ou d'avoir quelqu'un qui change tous les X années. Maintenant si ça change tous les ans, c'est un peu embêtant.

On va au vote, si vous le voulez bien. Donc nous sommes page 118, je vous ai déjà lu la délibération.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Alors la réponse à Mme Bridoux pour comment on va payer, et bien dans la délibération suivante, page 119, je l'avais oublié, j'étais sorti de mon ordre du jour un instant puisque nous vous proposons la signature d'un protocole transactionnel sur le règlement alternatif d'un conflit entre le Ministère de la Défense et la Commune de Sin-le-Noble.

16 – Protocole transactionnel – règlement alternatif d'un conflit entre le Ministère de la Défense C/ la commune de Sin le Noble

M. le MAIRE : Alors n'ayez pas peur, je vous explique ça. Nous avons un employé communal qui est titulaire, lui pour le coup, qui a été placé en congé longue maladie du 21 mars 2014 au 20 juillet 2015 avant de reprendre à cette date et jusqu'au 20 décembre 2015 sous ses fonctions mais à mi-temps thérapeutique. Donc arrêt longue maladie mars 2014 – juillet 2015, mi-temps thérapeutique juillet 2015 – décembre 2015 et ensuite il reprend ses fonctions à temps complet. Donc comme le veut la loi, la Commune a supporté les frais liés au maintien de salaire pendant le congé longue maladie et de mi-temps thérapeutique. Or cette situation est la conséquence d'un accident de service survenu le 21 mars 2014 alors que cet agent exerçait une activité accessoire de réserviste au 41^{ème} RT de Douai. Donc c'est un agent de la Commune qui fait partie de la réserve et qui s'est fait une double fracture au niveau des jambes pendant sa période de réserve.

Donc je n'avais pas trouvé ça très logique que ce soit la Commune qui le paie en arrêt longue maladie parce que ce n'était pas inhérent au service communal. Donc on avait essayé de se tourner vers le Ministère de la Défense et il s'avère que l'article L4251-7 du Code de la défense permet d'engager la responsabilité sans faute de l'Etat ce qui aboutit à un protocole transactionnel visant à un versement par le Ministère de la Défense à la Commune de la somme de 38 010€, alors qui se décomposent en 31 430€ pour la période de congé longue maladie et 6 579€ pour le maintien de salaire pendant le mi-temps thérapeutique, et sachant qu'on reviendra sans doute car on est en train de revoir avec le Ministère de la Défense puisque cet employé a dû être réopéré au mois de décembre. Donc il a été un mois, enfin quelques temps en arrêt en décembre et en janvier et que donc on va essayer d'aller rechercher 3 200€ auprès

du Ministère de la Défense en disant que sa rechute est imputable à son accident d'origine. Donc comme toute transaction, il faut préciser que cette transaction a un caractère définitif qui éteint toute possibilité pour la Commune d'introduire un nouveau recours.

Donc on signe avec le Ministère, mais bon là on est dans un cadre, c'est très normé et donc c'est le sens de la délibération qui vous est proposée page 121 en l'article 1^{er}, qui vous propose d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel qui est établi pour régler la contestation à naître entre le Ministère de la Défense et la Commune de Sin-le-Noble, concernant le préjudice subi par cette dernière.

L'article 2 vous propose une prise d'acte que la Commune de Sin-le-Noble s'engage en signant ce protocole à recevoir la somme de 38 010,07€ qui correspond à l'indemnisation du préjudice subi par la commune.

L'article 3 vous demande de prendre note que ce versement se fera sur le compte de la Commune de Sin-le-Noble... Ça vaut mieux ! Et l'article 4 de m'autoriser à signer tous les actes et à accomplir les démarches afférent à ce dossier tout en vous rappelant que ces recettes seront imputées sur le budget communal en son chapitre 77.

Voilà 38 000€ et on espère aller rechercher 3 000€ complémentaire.

Pas de remarques ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Alors je vois Françoise qui range sa pochette, donc il y a exceptionnellement une question orale aujourd'hui. Enfin j'en ai même une ce week-end de Mme Bridoux mais qui rejoint celle que m'avait déjà faite Vincent. Donc Vincent Campisano, je vous lis sa question. Je vous passe tout son état civil qu'il m'a mis, qu'il est conseiller municipal de la liste SINCères pour vous, SINCères avec vous.

M. le MAIRE : *« Mesdames et Messieurs les élus du Conseil municipal, je me permets de vous interpeler encore une fois au sujet de l'éventuelle fermeture des activités d'animation sociale qui ont lieu les mercredis et les samedis au centre social à la salle Nelson Mandela dans le quartier de la Montée de notre ville. Après vous avoir sollicité sur ce sujet lors de nos dernières rencontres et également après m'être entretenu avec M. Didier Carrez, l'Adjoint au Maire délégué, des zones d'ombres doivent être absolument éclaircies et je pense qu'une réponse rapide et positive est attendue et doit être faite en Conseil municipal pour apaiser l'inquiétude des parents de ces jeunes qui participent aux activités sociales et de la population de ce quartier suite aux flyers distribués et suite à la pétition actuellement en cours. Je vous remercie par avance. »*

Je vous passe les formules de politesse car tout le monde sait que Vincent est quelqu'un de poli. Alors ma réponse en plusieurs temps à cette question.

Tout d'abord, je tiens à adresser mes remerciements à Vincent pour deux raisons. D'une part pour cette question qui permettra la réponse et qui permettra effectivement d'arrêter la circulation de fausses rumeurs. Dans un deuxième temps également, mes remerciements à Vincent pour la démarche de dialogue en amont de cette question parce qu'il le dit dans sa question. Effectivement, sa démarche est parfaitement illustrée de sa démarche collaborative de dialogue constructif au profit de nos concitoyens qui est notre vision partagée et collective.

Quand certains pourraient être tentés d'attendre l'erreur avec un fusil au coin du bois pour faire un coup politicien ou médiatique au détriment de nos populations, Vincent, au contraire, intervient directement pour que le problème soit réglé au profit de nos populations.

Donc tu le disais dans ta question Vincent, tu m'as contacté par SMS sur ce problème puis par téléphone avec Didier Carrez. Puis nous en avons discuté lors de nos rencontres dans les commissions ou ailleurs. Et cette question n'est arrivée que parce que le problème ne semble pas réglé et tu as donc souhaité, à juste titre poser cette question.

Alors que peut être, tout le monde n'est pas au courant, il faudrait peut-être, pour que chacun dispose du même niveau d'information, un petit rappel des faits sur le fond et sur la forme, ce qui me semble un préalable indispensable.

Depuis quelques temps, en effet, des rumeurs infondées sont colportées avec des tentatives de déstabilisation, au paroxysme depuis la fin de semaine dernière, avec une réunion publique un soir à la maison Mandela. On ne nous a pas demandé notre avis mais c'est très bon signe, c'est qu'elle s'est appropriée, et où on a même invité la presse. Un tractage au marché vendredi matin, la circulation d'une pétition et même depuis quelques jours la rumeur menaçante de la perturbation de ce Conseil municipal de ce soir dont on pouvait promettre un envahissement.

Pour vous résumer tout ça, je vais vous lire l'avis à la population qui a été distribué dans le quartier de la Montée et sur le marché vendredi.

« Avis à la population » Donc qui a été distribué au marché de vendredi matin et je précise juste, j'avais rendez-vous avec des mamans à 13h30 donc avant de venir voir le Maire, on distribue ça sur le marché.

« Sinoises, sinois, le centre social Nelson Mandela ferme ses portes !!! Le centre social très fréquenté et apprécié des enfants du quartier de la Montée et aussi des autres quartiers de notre ville accueillait des enfants de milieux très différents. Ce lien entre les habitants ne doit pas être rompu. Nous ne pouvons et ne devons pas laisser fermer le centre social dans l'indifférence générale. Nous, parents, citoyens, habitants du quartier d'ailleurs somme indignés par cette décision brutale. Comment peut-on priver des enfants issus de milieux défavorisés de toutes ces activités ? Aujourd'hui, le centre social, et demain Que vous soyez concerné ou non, unissons nos forces pour notre jeunesse ! Dans notre commune de Sin le Noble, la solidarité n'est pas un vain mot. Ensemble, signons la pétition. IPNS »

Donc en préparant la réponse à Vincent, j'ai surligné un peu cet avis à la population et j'ai 13 remarques à formuler avant de donner la parole à Didier sur le fond.

Alors l'avis à la population, je vous le disais en préambule, a été distribué sur le marché vendredi matin sans que le Maire n'ait été interpellé sur cette question, alors que nous avions rendez-vous, on m'avait dit, il y a des mamans qui veulent un rendez-vous en urgence, j'ai dit 13h20, j'ai 20 minutes le midi, on est resté une heure, on a discuté pendant une heure, en tout cas voilà. Donc 1^{ère} remarque sur le timing de la distribution et ça ça vient après une réunion pseudo publique le jeudi soir, le mercredi soir à la maison Mandela où on avait alerté la presse d'après ce qu'on me dit et une pétition qui circule dans le quartier.

« Le centre social Nelson Mandela ferme ses portes !!! » Moi j'ai deux remarques qui me viennent à l'esprit : le centre social Nelson Mandela, ça n'existe pas. Centre social Nelson Mandela, ça n'existe pas. Donc il faudra peut-être, peut-être qu'on manque de pédagogie, j'ai vu tout de suite Véronique qui a réagi dans le même sens. Le centre social Nelson Mandela n'existe pas mais par un effort d'abstraction, j'arrive à comprendre la tournure.

« ferme ses portes », donc là c'est ma 3^{ème} remarque. « ferme ses portes », j'ai noté car la liste est longue des activités des centres sociaux en la maison Mandela. Donc les centres sociaux, ils font de l'accompagnement scolaire, des activités adultes, des ateliers jeunesse, des permanences d'encaissement des activités, les activités du cyber centre, l'accueil des permanences des partenaires, l'accueil des associations Bouger pour sa santé, Culture et Liberté, le Point Info Jeunesse et sans doute que j'en oublie, donc on est là à quasi une dizaine d'activités. Or depuis le 13 mars, seuls les accueils collectifs de mineurs, les ACM ont été transférés au centre social Perret/Autissier. Voyez entre le centre social Nelson Mandela qui n'existe pas, parce que ça veut dire quelque chose un centre social, - la Présidente de la CAF du Nord l'a bien expliqué lors de la 1^{ère} pierre mercredi à Matisse - et en plus ça ne ferme pas ses portes. Donc du coup, si on avait expliqué ça, peut-être qu'il n'y aurait pas toute cette longue série de points d'exclamation derrière.

« le centre social, très fréquenté et apprécié des enfants », là aussi je vais faire deux remarques. Alors la 1^{ère}, « très apprécié des enfants » j'en suis heureux, je le sais, je le pense et j'en suis content que les enfants apprécient les activités des centres sociaux.

« le centre social très fréquenté », donc j'ai demandé car effectivement on ne fait pas les choses à la légère, quand on avait travaillé avec les services, on m'avait donné les statistiques de fréquentation. Là j'ai les statistiques du mois de janvier - février : le mercredi, il y avait 14 enfants et le samedi il y en avait 12, pour les activités enfance. Il y en avait 9 pour la jeunesse, 11 pour la jeunesse. Donc sans doute là aussi qu'on n'a pas les mêmes ... Autissier Perret, je crois qu'on est à 140 voire 150, voyez on n'a sans doute pas les mêmes chiffres de « très fréquenté ».

Alors « Le centre social très fréquenté et apprécié des enfants », je vous ai répondu, « du quartier de la Montée et aussi des autres quartiers de notre ville accueillait des enfants de milieux très différents. Ce lien entre les habitants ne doit pas être rompu. » Donc là me semble-t-il si j'arrive à lire à travers cette allégation on me parle de mixité, de diversité. Je suis entièrement d'accord et pourquoi la mixité, c'est des enfants des autres quartiers qui viennent à la Montée et quand des enfants de la Montée vont dans d'autres quartiers, on n'est plus dans la mixité, on n'est plus dans la diversité ? Là aussi, je pense qu'il y a un problème sur l'appréhension de ce qu'est un centre social, on y travaille depuis deux ans avec Didier et avec l'équipe. Le rêve pour nous, c'est que des enfants du Marais aillent au futur centre Matisse, que les enfants des Epis aillent dans les autres centres et que ce ne soit pas une logique territoriale mais que ce soit une logique d'activités parce que déjà la première force d'un centre social c'est de réussir à faire sortir les enfants des quartiers, à les faire se rencontrer. Donc là à la fois on nous dit que la force

c'est que dans ce quartier à la salle Mandela, il y a des enfants des autres quartiers qui viennent donc il y a de la mixité, mais quand on propose exactement la même chose, c'est-à-dire que des enfants de ce quartier aillent dans d'autres quartiers, ça pose subitement un problème. Donc moi je suis assez d'accord mais on n'a pas la même conclusion sur la vision de la mixité, de la diversité et de ce qu'est un projet global d'animation d'un centre social.

« Nous ne pouvons et ne devons pas laisser fermer le centre social dans l'indifférence générale. » donc je ne m'arrête plus sur « nous ne devons pas laisser fermer le centre social », c'est quand même grave parce que, moi, il y a des gens qui m'ont dit : « M. le Maire, vous fermez le centre social ? » la semaine où on posait la 1^{ère} pierre de Matisse : 1 million 500€. On ferme le centre social, c'est ce qui est écrit là et c'est ce qui donc circule aujourd'hui dans Sin-le-Noble : on ferme le centre social. C'est ce qui est écrit : « Nous ne pouvons et ne devons pas laisser fermer le centre social dans l'indifférence générale. » Alors nous ne fermons pas le centre social, au contraire nous l'ouvrons en lui donnant 1 400m² supplémentaires à Matisse. Et ensuite, « l'indifférence générale », je suis un peu surpris. Quand on nous avait un peu parler de tout ça, il y a donc une réunion qui a été organisée par le directeur des centres sociaux et son adjointe le 16 mars. D'après ce qu'ils m'ont dit, ça a duré deux heures ou trois heures. Ensuite, il y a un rendez-vous qui a été pris le 30 mars avec Didier Carrez, l'Adjoint à la Vie des Quartiers, justement pour voir comment on peut identifier ce qui ne va pas et comment on peut y trouver une solution. Et le 24 mars, donc vendredi, quand on m'a appelé le 23 mars, le Maire a bougé dans son agenda et a pris le midi pour rencontrer des personnes en urgence avec toujours le même adjoint, qui devait partir en week-end et qui a décalé, qui est parti l'après-midi au lieu de partir le matin et avec le directeur des centres sociaux. Je n'avais que 20 minutes, je suis parti avec une heure de retard parce que ça a duré une heure. Donc l'indifférence générale, j'ai un peu de difficultés à comprendre.

« Nous, parents, citoyens, habitants du quartier d'ailleurs somme indignés par cette décision brutale. » Fichtre ! Brutale ! C'est la première fois qu'on parle de brutalité. Je pense qu'il y a certaines images à la télévision ou certaines manifestations en Russie, pour ne pas aller très loin dans l'actualité, qui montrent ce qu'est la brutalité et à mon avis pas ici.

« Comment peut-on priver des enfants issus de milieux défavorisés de toutes ces activités ? » Deux remarques : de toutes ces activités, je viens de dire que sur 10 prestations, il y en a juste une le mercredi après-midi et une le samedi après-midi qui change. Et d'ailleurs, les centres d'été en juillet / août et pendant les petites vacances, elles sont déjà à la Sucrerie et ça ne pose problème à personne. Ça fait des années que c'est à la Sucrerie et ça ne pose problème à personne. Donc sur « toutes ces activités » c'est déjà mon élément de réponse. « Comment peut-on priver des enfants issus de milieux défavorisés ». Alors ça, c'est pour moi, quelque chose qui m'interroge. « Des milieux défavorisés », ça m'interroge mais ça me donne la réponse en même temps. Je trouve que c'est une vision quelque peu misérabiliste à la fois du quartier dans lequel, comme dans tous les quartiers de Sin-le-Noble, ce n'est pas Neuilly ou le 16^{ème} arrondissement. Maintenant il y a une mixité de propriétaires et de locataires dans ce quartier de la Montée, me semble-t-il. Je connais assez bien pour y avoir vécu toute ma jeunesse et mon adolescence. Et puis aussi c'est quelle vision des centres sociaux. Enfin, c'est tout le contraire de ma vision des centres sociaux. On parle, le paragraphe précédent, de mixité. Mais les centres sociaux c'est la mixité entre des gens, entre des jeunes. Déjà les centres sociaux, ça n'est pas que des jeunes. Il y a un travail sur l'intergénérationnalité, sur les personnes âgées, sur les familles, sur les personnes en situation de handicap. J'étais, il n'y a pas longtemps, à une pièce de théâtre également d'un atelier adulte, on a des ateliers jardins sur les RSA ou autres. Donc on a plein d'activités. Donc, un, ce n'est pas la jeunesse, et c'est quoi cette vision misérabiliste des centres sociaux ? Les centres sociaux ce n'est pas des publics défavorisés. Ça ne l'est pas et je ne veux pas que ça le soit, ce n'est pas notre vision. Alors celle qui, moi, me fait bondir le plus c'est « Aujourd'hui, le centre social, et demain » Moi je trouve cette phrase très politique. Pas au sens noble du terme. Politique, c'est la vie de la cité, c'est l'engagement citoyen donc je la trouve très politicienne, et on dépasse largement le cadre de la défense d'une vision, d'une réaction à une décision dont on n'est pas content. On n'est plus dans le projet du centre social, de l'activité du centre social. Là, on a dépassé cette vision citoyenne, cette réaction d'une population, et en plus j'étais avec Jean-Claude Desmenez l'autre jour, j'ai reçu une délégation d'habitants d'un quartier qui venait parce qu'il y avait eu quelques pneus crevés et ils commençaient, faudra que je le retrouve, je n'ai pas eu le temps de le retrouver : « M. le Maire, avant 2014, la parole n'était pas d'or à Sin-le-Noble pour la population, nous voyons que vous écoutez la population. Ceci n'est pas une pétition, c'est un courrier collectif que nous vous adressons pour vous alerter et que vous soyez notre porte-parole sur, avec le Commissaire, avec vos ASVP, avec une Police municipale parce qu'il y a une dizaine, il y a une bande qui traîne et on a eu des pneus crevés, des pneus volés, des rétroviseurs cassés, des vitres cassées. »

Quand les gens viennent me porter leur problématique, on est dans le rôle, tout à fait normal, de la remontée d'informations. Là « Aujourd'hui, le centre social, et demain », ça veut dire un peu plus que juste un déplacement d'une activité, une demi-journée par semaine dans un local.

« Dans notre commune de Sin le Noble, la solidarité n'est pas un vain mot. » Là aussi, qu'est-ce qu'on sous-entend derrière tout ça ? On attaque sur la solidarité mais je réponds tout de suite que je n'ai aucune leçon, et notre groupe n'a aucune leçon à ne recevoir de personne en matière de solidarité.

« Ensemble, signons la pétition. IPNS » OK « Ensemble, signons la pétition », mais peut être que ce genre de truc il faudrait peut-être le signer, qu'on sache qui l'a écrit. Non ? « Ensemble, signons la pétition ». Mais ensemble, qui ? Ensemble, c'est nous et dans le nous c'est qui les premiers qui disent ensemble nous allons signer la pétition ? Alors effectivement, je comprends que quand on est à la limite de la diffamation, de la fausse rumeur qu'on n'ait pas envie de signer ces documents.

Donc voilà l'analyse que je faisais de ces documents, mais maintenant Didier va vous expliquer sur le fond ce qui motivait, car comme d'habitude, quand on prend une décision, elle est réfléchie, elle est discutée, elle est motivée sinon je le fais si on veut aller vite là-dessus parce que Didier est venu me voir il y a quelques temps et il m'a dit Christophe, je suis parti d'une page blanche, voilà les projets et que ça entre en résonance avec les réunions que l'on a régulièrement, avec la CAF sur la recherche du second agrément, avec le projet Matisse, avec le projet éducatif que Didier a porté, avec le projet social dont on est en réécriture donc je peux te passer la parole cinq minutes pour expliquer tout ça.

M. CARREZ : Oui, merci bien. Quelques mots. C'est vrai que je ne me suis pas levé un matin en me disant, tiens il va falloir que je change quelque chose, qu'est-ce que je pourrai faire pour embêter les habitants. Non, non. C'était après une analyse, une réflexion je pense réfléchie que j'ai fait cette proposition à M. le Maire et je vais vous expliquer pourquoi.

J'ai souhaité préserver l'avenir des centres sociaux, la qualité des activités, la sécurité et tout cela en pensant à l'intérêt général. Alors oui, ça peut paraître paradoxal, par rapport à la décision qui a été prise. Je m'explique.

Préserver l'avenir des centres sociaux ...

M. le MAIRE : Juste Didier, juste, je vais tout de suite ajouter que ce n'est pas paradoxal parce que on l'a toujours dit lorsqu'on faisait les réunions de conseils de quartier, l'intérêt général n'est jamais la somme des intérêts personnels donc ce n'est absolument pas contradictoire

M. CARREZ : Préserver l'avenir des centres sociaux. Et bien oui parce que quand on étudie financièrement le devenir des centres sociaux, on a quelques craintes. Beaucoup ici, je pense, le savent, le budget des centres sociaux, le principal vient de la Commune mais nous avons aussi une subvention importante de la CAF. Or il s'avère que depuis une convention qui a été signée entre la CAF et la Commune entre 2012 ou 2013, la part de la CAF diminue chaque année. Nous avons fait l'effort depuis notre arrivée en 2014 de compenser la différence, c'est-à-dire ce que la CAF ne met plus. Nous avons fait cet effort, mais cet effort ne pourra pas se poursuivre indéfiniment. Vous comprenez bien de par la situation financière de la ville, malgré, je dirai, une gestion tout à fait rigoureuse. Alors ce qui m'est apparu comme une solution, et je crois que c'est un projet qui se tient, c'était d'essayer d'avoir un deuxième agrément. Parce que c'est lorsque le centre social a un agrément fourni par la CAF sous certaines conditions qu'il peut avoir des subventions et notamment des subventions concernant certains postes. Et donc l'idée était de dire on va essayer de partir sur deux centres sociaux, pour l'instant on a un centre social à savoir Anne Frank qui va devenir Matisse et je dirais une annexe qui est Pierre Perret et Autissier. Donc essayer de faire en sorte que Perret /Autissier devienne centre social ayant l'agrément reconnu par la CAF peut nous apporter une solution financière. En discutant avec la présidente de la CAF qui était là pour la 1^{ère} planche, que nous avons vu par ailleurs, nous nous étions rendus compte qu'il fallait faire vite. Il fallait faire vite parce que le conseil d'administration de la CAF du Nord, comme les autres, est élu, et l'année prochaine, il y a des élections à la CAF sans savoir ce que sera cette majorité à la CAF, sans savoir ce que sera son positionnement. Alors que je dirais que si nous faisons un travail sérieux, il y avait déjà de la part de la présidente de la CAF, une bienveillance pour que nous ayons, suite à ce travail, à cette reconnaissance, un deuxième agrément. Et c'est pour ça que nous nous mettons au travail très rapidement. Et c'est pour ça qu'il y a une demande de renouvellement de projet sociale à la CAF pour Anne Franck - Matisse mais qu'il y a l'élaboration d'un projet social pour Autissier - Perret. Puisque vous le devinez bien, la CAF ne va pas donner des financements et des agréments comme ça et donc

nous sommes en train de travailler sur le renouvellement CAF et sur un projet social CAF. Donc cela pour préserver l'avenir des centres sociaux. Parce que comprenez bien que si les centres sociaux se trouvent dans une situation délicate ce n'est pas simplement à la maison de quartier Mandela qu'il y aura des conséquences. Et donc il fallait mettre le paquet. Quand je dis mettre le paquet, c'est partant des personnels dont on disposait et notamment des personnels compétents sur qui on peut s'appuyer en tant que directeur des centres sociaux et bien c'est en partant de là que nous avons voulu mettre en œuvre cette proposition. Je parle de la qualité des activités parce qu'il est évident, oh rien n'est parfait, des critiques sur les centres sociaux, j'en ai entendu mais je pense que Véronique qui est ici présente et qui avait cette délégation dans le mandat précédent a dû en entendre également. Mais on essaie de mettre en œuvre pour qu'il y ait des activités de qualité et c'est bien pourquoi nous avons travaillé sur ce projet éducatif auquel j'ai mis la dernière main, si je puis dire, ce week-end, malgré mon départ en week-end, et on pourra vous le présenter lors du prochain Conseil municipal. Oui des activités de qualité ça demande des financements. Ça demande de recruter des animateurs de qualité. La sécurité, oui, la sécurité parce que je tiens à ..., nous tenons tous ici, lorsque nos enfants, nos jeunes, je ne parle pas des activités adultes, sont confiés au centre social et bien que nous sachions qu'ils sont confiés, qu'ils sont dans de bonnes mains et qu'il n'y aura pas de problèmes de sécurité lors des activités. Oui le risque zéro n'existe pas, c'est bien vrai, mais nous faisons tout pour tendre vers ce risque zéro. Et étant donné le personnel des centres sociaux dont on dispose actuellement, je n'étais pas en capacité d'assurer cette sécurité dans une structure telle que la maison de quartier Mandela. Donc voilà les raisons pour lesquelles, vous voyez plusieurs raisons qui ont été pensées, qui ont été réfléchies, pour lesquelles j'ai fait à M. le Maire, et ensuite en bureau municipal, cette proposition. Oui toujours l'intérêt général, ce n'est pas simplement le quartier, sinon le Marais peut revendiquer aussi un centre social. Où vont les enfants du Marais ? Où vont les enfants du Puits du Midi ? Là aussi, il n'y a pas de structure, alors croyez bien pour cette vingtaine d'enfants et de jeunes, ça n'a pas été plaisir d'agir de cette sorte mais au-delà de cette vingtaine d'enfants et de jeunes, j'ai pensé à plus de 350 voire 400 enfants et jeunes qui fréquentent les centres sociaux. Donc voilà ce qui m'a motivé. Par ailleurs, le fait de libérer quelque peu la maison de quartier Mandela, nous permet de mettre en œuvre un PIJ relié au cyber centre pour en faire un cyber PIJ. Et là dans quelques jours, semaines, nous allons avoir la visite du CRIJ, donc au niveau de la Région, qui va descendre voir à Mandela si effectivement on peut garder cette étiquette de PIJ et transformer en cyber PIJ. Et à partir de là, développer des actions, le PIJ c'est quelque chose d'important. Tout ce qui est apprentissage numérique, c'est quelque chose d'important. Et on va allier les deux et on va pouvoir essayer d'avoir davantage d'activités dans ce domaine. Et on va essayer, ce n'est pas essayer, la décision est prise, on va le faire, créer un cyber mobile pour se rendre dans les quartiers, pour que papi/mamie qui habitent au puits du midi ou ailleurs puissent eux aussi pratiquer. Donc voilà ça repose sur un projet. Et puis moi je voudrai dire un mot par rapport à la solidarité. Oui la solidarité c'est un bien grand mot et ça doit avoir un contenu aussi. Et ces parents que nous recevrons jeudi pour essayer de voir quels sont les problèmes, parce qu'il me semble, pour ceux qui me connaissent, qui connaissent notre maire et toute l'équipe, que nous sommes des hommes et de femmes de dialogue et donc nous allons essayer de voir quels sont les problèmes et les réponses que nous pouvons apporter. Mais je reviens à la solidarité. La solidarité ce n'est pas en nous mettant simplement ce mot dans un tract que l'on peut régler les problèmes. La solidarité de quartier, c'est quelque chose qui peut exister. Et pourquoi il n'y aurait pas, justement, la mise en œuvre de cette solidarité entre les parents, certains prenant telle semaine des enfants et les conduisant à Pierre Perret, la semaine d'après d'autres ? Alors je sais que ça peut poser problème pour des parents qui travaillent mais je crois que lorsqu'on parle de solidarité, on peut aussi trouver des réponses. Et je reprendrai cette phrase que vous connaissez tous : ne te demande pas, alors là c'est au niveau du pays, ce que le pays peut faire pour toi, demande toi aussi ce que toi tu peux faire pour le pays. Et bien oui, nous sommes dans une situation difficile mais avec une grande ambition. Et moi je dirais à tous ces habitants : ne te demande pas seulement ce que la ville peut faire pour toi, demande toi aussi ce que tu peux faire pour la ville, notamment lorsqu'il y a des problèmes de ce type, lorsqu'il y a une volonté de bien faire et de mieux faire et de faire plus. Voilà ce que je peux répondre. Alors j'arrêterai là. Je pense que j'ai dit assez de choses mais je voudrai que vous sachiez que cette proposition elle ne vient pas parce que j'ai perdu la raison, non. C'est proposition elle vient du cœur parce que je tiens à sauver les centres sociaux de Sin-le-Noble. Voilà je vous remercie.

M. le MAIRE : Merci Didier. Alors juste pour dédouaner Didier, parce que s'il avait perdu la raison, je l'aurais peut-être arrêté et que là je ne l'ai pas arrêté. C'est donc ma responsabilité et j'ai mis « bon pour accord » en dessous. Donc effectivement, il y a des propositions puisque chaque

adjoint gère sa délégation et la connaît et après on en discute, on se rencontre. Donc là effectivement c'est une réflexion qui est venue des centres sociaux, qui est venue de l'adjoint qui porte la délégation et qui a rencontré, effectivement, l'adhésion du Maire parce que c'est ce dont nous discutons régulièrement : ce second agrément, la volonté de renforcer et de concentrer les forces sur deux points de ce que j'appelle des navires amiraux donc le navire amiral des centres sociaux à Matisse, l'autre navire amiral à Autissier – Perret et qui après nous permet d'aller, dans la future chapelle Foucault transformée en maison de quartier, à Nelson Mandela, à la Sucrerie l'été, voilà qui nous permet d'aller sur l'ensemble des territoires et même de devenir mobile avec le cyber mobile qui nous permet d'aller au plus proche des territoires, et, peut-être, un jour, si on achète le LIDL. Voilà, le projet c'est d'avoir des lieux, des équipements publics dans chaque quartier mais après avec deux navires amiraux. Sinon après on va nous dire pourquoi il n'y a pas une antenne des services techniques et des espaces verts dans chaque quartier. Donc il y a deux navires amiraux où on concentre l'administratif, le pédagogique parce que Didier parlait d'un projet éducatif. Donc la volonté c'est que dans chacune des équipes, la responsable, le responsable pédagogique de l'équipe soit là au contact de ses personnels que l'on concentre, qui peuvent travailler ensemble, qui permet un foisonnement et un partage d'informations optimal, des discussions, des réflexions, une dynamique entre eux. Donc voilà c'est ça qui est important. La sécurité, effectivement, on en parlait et j'ai reçu une alerte du CHSCT, du syndicat sur le CHSCT sur la salle Mandela qui pose des problèmes vu l'organisation de tout ce qu'il y a. Donc je ne vais pas vous en passer, on verra ça avec le CHSCT mais ça vient enfoncer le clou, si jamais besoin il en était. Et effectivement, en plus on ne ferme pas, on l'a déjà bien montré, on ne ferme pas quelque chose qui n'a jamais existé. Alors peut-être pour expliquer, parce que Didier était passionné, le PIJ, c'est le Point info Jeunesse, c'est quand même gonflé de dire qu'on ne s'occupe pas de la jeunesse dans ce quartier alors qu'on y a amené un Point Info Jeunesse, qu'on y a amené le cyber centre et que l'on fait se rencontrer le cyber et le Point info Jeunesse. Donc on développe, c'est inscrit au plan pluriannuel d'investissement, on va travailler sur un cyber mobile, mais ça il faut de la place pour le faire. Et effectivement si derrière on perd les agréments Point Info Jeunesse et qu'après un centre social, c'est aussi important de le savoir, un centre social c'est un lieu qui a un projet social et qui a un agrément qui est donné par la CAF. Aujourd'hui, nous n'avons qu'un agrément, pour Anne Frank, avec une annexe à Autissier – Perret et Douai, par exemple, a 5 agréments, ce qui permet donc 5 financements. C'est pour ça qu'on veut aussi, vu la taille de la Commune, ce n'est pas un scandale que l'on ait deux agréments, et qui nous permettra d'aller chercher deux sources de financements pour sauver, pas pour faire des économies puisque chaque année la CAF diminue son financement et que nous, pour ne pas réduire la voilure, nous mettons plus sur le budget des centres sociaux. Et que l'on ne va pas, je l'ai dit dans mon discours, à la 1^{ère} planche, Matisse ça ne va pas être une coquille vide, ça ne va pas être une enveloppe, ça ne va pas être une enveloppe dans laquelle il n'y aura pas d'âme. Donc il faut que justement, et l'âme, c'est le projet social, c'est le projet éducatif, parce que là aussi, un centre social, ce n'est pas occupationnel, il y a une visée, on est sur de l'éducation populaire qui renvoie à l'Education Nationale avec des passerelles sur le périscolaire. Donc le but, c'est justement de donner, de pas juste faire du bling bling, un beau bâtiment, ça y est vous avez vu, on a donné, comme on dit dans le tract au ... Comment on a dit ça ? « Aux enfants issus des milieux défavorisés », on leur donne un bâtiment de 1 400m², un million cinq. Non. Le but c'est que dedans il y ait des animateurs. Et quand Didier parlait, c'est qu'on a fait le point sur nos personnels titulaires, parce qu'effectivement on a beaucoup d'animateurs vacataires. Donc c'était de concentrer nos personnels titulaires sur deux points et de réussir, justement, à sécuriser le fonctionnement parce qu'il était basique et également notre projet social et notre projet éducatif. Voilà je pense que la réponse a été assez claire. Malgré tout, je voudrais conclure en vous faisant part de mes interrogations sur cette affaire.

Il y a trois raisons pour lesquelles je m'interroge. D'une part, c'est la réaction complètement disproportionnée voire ahurissante au regard d'un simple changement de lieu de deux activités, sur deux demi-journées par semaine. Là c'est la 1^{ère} raison qui m'interroge.

La 2^{ème} raison et celle-là elle est structurelle, c'est que ça ne ressemble absolument au climat qui règne à Sin-le-Noble depuis 2014 et surtout à la relation élu – population que l'on a installée depuis 3 ans. C'est la 1^{ère} fois que j'ai ça, je n'ai jamais eu de pétition et quand j'ai une signature, les gens mettent bien : ça n'est pas une pétition, on vous informe parce que vous êtes dans une démarche de démocratie participative, de gestion urbaine de proximité donc on vous alerte sur un problème. Donc là moi ça me surprend. Et puis ensuite, c'est surtout la nature du texte, je pense que, pour vous l'avoir lu, outre les nombreuses erreurs que ce texte comporte, c'est surtout le côté très agressif et notamment « Aujourd'hui, le centre social, et demain » et la partie sur la solidarité à Sin le Noble qui n'est pas un vain mot. Merci beaucoup, je le sais. Je le

vis au quotidien, grâce aux associations caritatives, grâce aux associations, grâce aux enseignants, grâce aux agents communaux, grâce aux élus, grâce à la population. Donc s'il y a bien quelqu'un qui sait qu'à Sin-le-Noble la solidarité n'est pas un vain mot, c'est bien moi. Alors ça, c'est trois interrogations sur le pourquoi.

Après au-delà des interrogations sur le fond et la forme, j'ai une interrogation sur le timing et je vais vous livrer ma pensée telle qu'elle est. Comme par hasard, ça intervient la semaine où on a posé la 1^{ère} pierre du futur centre social Matisse et où la ville investit un million cinq. Alors en son temps, ça avait fait débat que le centre avait brûlé, que la ville avait touché un million d'euros d'assurance, ce qui n'avait pas servi à financer ça. Et cette semaine, où collectivement on doit être heureux, que, oui, la ville, dans les difficultés financières qui font poser la question à Mme Bridoux d'un recrutement à 7 000€, oui c'est un million cinq TTC, le futur centre social Matisse qu'on met. Oui on travaille à un projet social. Oui on travaille à un projet éducatif et bingo, c'est cette semaine là où la rumeur est lancée : on ferme le centre social. Moi j'ai des gens qui m'ont dit : M. le Maire on ferme le centre social, on ne comprend pas bien. Soyez rassurés, ils n'étaient pas plus inquiets que cela car ils lisent la presse, ils lisent le bulletin municipal, ils nous rencontrent, mais malgré tout ils ne comprenaient pas ce qu'on leur disait, car il y a ce qui est écrit, qu'on a, et il y a ce qu'on dit : on ferme le centre social. C'est écrit noir sur blanc : nous refusons la fermeture du centre social. Et ça, ça arrive la semaine où on pose la 1^{ère} planche de Matisse. J'ai peut-être l'esprit mal placé mais en tout cas ça m'interpelle.

Autre interpellation, interrogation sur le timing, c'est que c'est quelques semaines avant les élections présidentielles et les élections législatives. Alors je m'interroge. Est-ce que certains ont besoin de se trouver une caisse de résonance, dans leur volonté de donner un coup de pourpre à leur étendard quelque peu pâli ? La question elle est claire, elle est aussi claire que le tract sauf que je dis que je m'interroge, je ne l'affirme pas. Et si tel était le cas, à savoir la volonté de certains de donner un coup de pourpre à leur étendard quelque peu pâli, je souhaite attirer leur attention à ces éventuels apprentis sorciers parce qu'au lieu du pourpre, c'est peut-être le bleu marine qui risque de sortir de la machine à laver à force de lancer ce genre de choses. J'attire également leur attention sur le fait que c'est de la vieille politique tout ça dont la population ne veut plus.

Alors je vais terminer en étant positif et en gardant espoir et en gardant un peu d'utopie et donc j'assisterai, dans la mesure du possible, je vais voir comment libérer mon agenda, mais j'assisterai jeudi soir à cette réunion que mènera Didier Carrez parce que c'est lui l'Adjoint et qu'il a toute ma confiance et qu'on a partagé ça. Mais j'essaierai de me rendre libre jeudi soir pour une nouvelle rencontre avec les parents, les quelques parents, parce que vous voyez on a l'impression qu'il y a 6 000 enfants comme il est très fréquenté, et en plus dans les chiffres qu'on vous donne, il faut savoir qu'il y a le foyer Salengro, je crois qu'il y a 8 jeunes du foyer Salengro donc qui de la rue Salengro vont à Mandela et qui seront conduits par leurs animateurs du foyer à Autissier – Perret, et qu'il y a déjà une dizaine d'enfants qui ont assisté aux nouvelles activités à Perret – Autissier. J'irai dans la mesure du possible à cette réunion que mènera Didier parce que c'est lui qui gère. Et pour une nouvelle rencontre avec les parents pour démonter l'escroquerie intellectuelle qui vise à leur expliquer qu'on ferme brutalement un centre social et ça j'irai parce que l'important c'est la population et ce n'est pas les tentatives de quelques-uns, cachés par un anonyme IPNS qui vont me faire dévier d'un centimètre de cette route : la population, la population, la population. Et qu'après s'il faut aller jouer sur d'autres terres, s'il y en a qui ne comprennent pas qu'on travaille comme ça et qui veulent qu'on joue sur des choses plus politiques, moi je suis prêt à y aller. On va parler, on va aller sur le terrain politique en parlant législatives ou présidentielles. Et on ne fera pas ça sur le dos de la population de Sin-le-Noble et pas ça sur le dos de la politique... Enfin, on demande des sacrifices à tout le monde pour payer cette politique, on n'hésite pas une seconde et on voudrait faire plus. Et on ne va pas laisser 3-4, parce que ce sont les élections, qui ont envie de se monter le bourrichon, d'attiser les haines et les mécontentements... Ça ne se passera pas comme ça. Je suis un brave garçon mais on ne va pas me chercher longtemps là-dessus. Donc je n'en veux pas aux parents, j'irai les voir. De toute façon, ce ne sont pas les parents, à mon avis il y a 2-3 personnes derrière tout ça. Je ne citerai pas les noms qu'on me cite parce que j'en n'ai pas la preuve. Donc en tout cas, j'irai à la rencontre pour expliquer ce que je vous ai expliqué : on ne ferme pas de centre social, on maintient 90% des activités et on ira au dialogue là-dessus. Mme Bridoux avait levé la main.

Mme BRIDOUX : Je voudrais que vous leviez une ambiguïté, j'espère que dans vos propos vous ne me visez pas parce que bon, vous avez très bien vu que j'étais candidate aux élections législatives. Alors là, je n'y suis franchement pour rien. Je peux vous l'assurer. Je n'étais pas là, j'étais absente de Sin-le-Noble jusqu'à très récemment et j'ai eu ce tract au marché et ma question était toute simple. Je vous disais, j'ai été destinataire de la pétition, je vous demande

simplement de nous donner des informations. Je préférerais le dire parce que depuis tout à l'heure, ça plane. J'ai le dos large.

M. le MAIRE : Les candidats aux élections législatives, c'est des partis politiques. Alors il peut y avoir des candidats, il peut y avoir des proches des candidats.

Mme BRIDOUX : Je peux assumer quand je fais des choses mais je n'assume pas quand je ne les fait pas !

M. le MAIRE : Mais vous savez que j'assume aussi, quand j'ai à dire, je dis. Donc là je l'ai dit, en prenant les précautions d'usage mais en tout cas on sent bien que derrière que c'est pour moi, tout sauf anodin que ça arrive à ce moment-là. Mais après alors c'est peut-être l'air du temps, on regarde la télé, on voit des ... Mais en tout cas je serai intraitable dessus, et je vous le dis et s'il faut jouer, je jouerai sur ce terrain-là également.

Mme BRIDOUX : Vous ne levez pas l'ambigüité.

M. le MAIRE : Non. Mais je vous l'ai dit, il n'y a jamais d'ambigüité dans ce que je dis donc si j'avais des choses à dire, je le dirai clairement et vous le savez très bien. Vincent ?

M. CAMPISANO : Moi j'enlève l'ambigüité comme je n'y suis pour rien non plus au moins c'est clair, et je ne suis pas candidat. Mais c'est quand même tout au mérite des mamans qui ont fait cette pétition. Alors je ne sais pas qui l'a faite faire, moi je n'ai pas rencontré les mamans, j'ai eu des coups de fil et je t'ai alerté au plus vite pour qu'on mette fin à cette rumeur. C'est quand même les mamans, qui en mettant leur enfant dans cette salle Mandela où il y a des activités sociales qui veulent que leurs enfants passent leur après-midi du mercredi et leur après-midi du samedi dans un endroit bien sécurisé. Et ils ont trouvé que cet endroit-là, même s'ils sont peu nombreux, que c'était très bien. Donc la pétition, moi, je ne savais pas qu'il y avait tous ces mots, tous ces points de suspension, ce n'est pas mon style, je ne sais pas qui a pu faire ça mais bon. Toujours est-il que les mamans ont quand même réagi d'elles-mêmes en disant : on a des enfants qui sont là, on a des enfants qui sont très bien, on a des enfants qui arrivent à avoir un lien avec d'autres enfants et ça on ne peut pas le nier. C'est quand même bien que les mamans disent que les enfants on s'en fou, ils iront où ils veulent. Donc le fait d'intervenir, on ne peut pas dire que les mamans se soient trompées. C'est la manière et la forme, peut-être qui n'étaient pas adaptées. Maintenant Didier a réunion le 30, je ne sais pas si on a le droit d'y aller.

M. le MAIRE : Je vais la mener, cette réunion avec Didier. Moi je vais quand même répondre, un, pour Mme Bridoux, je répète, les candidats aux législatives, il y en a beaucoup et que derrière les candidats aux législatives, il y a des partis, il y a des militants et déjà, après les législatives, on vise les municipales, on m'a donné des noms de personnes qui gravitent dans ces trucs-là. Je ne les donnerai pas car je ne vais pas faire comme certaines personnes. Donc ça c'est la 1^{ère} chose pour qu'il n'y ait pas d'ambigüité. Deuxièmement, les mamans, oui, très bien, ce n'est pas à moi qu'on va apprendre la démocratie participative, le lien avec la population, je les vois tous les jours, je les vois dans les associations, je vais dans les écoles, je vais dans les centres, je vais dans les réunions publiques, je me balade à Sin le Noble. Mais ça ne change ... Parce que là ce que tu me dis, c'est à côté. C'est bien qu'il y ait des mamans qui soient contentes. Moi je te dis c'est bien qu'il y a des mamans qui soient contentes à Autissier – Perret parce qu'on va aller faire une plus grosse activité là-bas, qu'on aura des financements, et en plus on me dit les mamans, comme si c'était une cohorte énorme. Je ne sais pas, elles se les partagent les enfants ou quoi ?

M. CAMPISANO : Je ne sais pas, moi quand je dis que je suis content ce n'est pas payant. Le fait que les mamans se mobilisent pour leurs enfants, bon ce n'est pas des mamans qui s'en foutent de leurs enfants. C'est ce que je voulais dire.

M. le MAIRE : Quand tu regardes le nombre d'enfants qui est inscrit, je ne vois pas la possibilité d'avoir 300 mamans. Soyons clair, on m'a dit comment ça se passe, les mamans, déjà il y a des gens, tu vas voir ta voisine, c'est un scandale, la voisine elle ne met pas ses enfants au centre, elle signe la pétition parce qu'elle a envie d'être bien avec. Et puis d'ailleurs ... Après aussi, tu me dis les mamans sont bien. Moi on me dit qu'il y a des réunions à la salle Mandela, on ne m'invite pas, on invite la presse, on ne m'invite pas. On va tracter au marché, on ne m'invite pas et après on dit il faut vous voir avant le Conseil municipal parce que ... et puis après on dit :

de toute façon on va y aller au Conseil municipal. Bon je n'ai pas vu grand monde aujourd'hui. Avec une telle brutalité, avec une telle colère suite à la brutalité, enfin tu t'en fiches de la police. Ce n'est pas à toi du parti de gauche que je vais apprendre ça.

M. CAMPISANO : Je voulais dire pour terminer que c'est 24 enfants, que tu as dit, 14 et 12 là, 26 enfants. On verra le 30 pour un véhicule qui les transporte, qui les ramène, trouver une solution.

M. le MAIRE : Non, non, non, il faut trouver une solution : on va regarder voilà. On va regarder parce qu'après aussi le message n'est pas que là. Je le dis en toute amitié pour Françoise Tourbe, elle sait que j'ai beaucoup de respect pour la presse. Une fois il y a une personne qui m'a dit, en plus ce n'est pas son journal, de toute façon, je vais écrire à l'Observateur du Douaisis. Moi je dis : écoutez ça m'arrange bien, j'ai beaucoup de choses à faire donc si au lieu d'en parler au Maire, vous écrivez à l'Observateur du Douaisis c'est que l'Observateur du Douaisis va gérer votre problème donc moi je m'en lave les mains. Et là, à la limite c'est la même chose, c'est ce que j'ai dit aux mamans. Elles m'ont dit : on ne savait pas que la presse était venue sauf que moi j'avais un texto, mercredi 8h56, la presse est là ce soir donc c'est compliqué de me dire qu'elles ont découvert que la presse arrivait. Si c'est vrai, c'est qu'il y a des personnes qui gravitent autour, qui tirent des ficelles. Je leur ai dit : écoutez-moi ça va me bien, je ne suis pas saisi de ce problème, vous convoquez la presse et bien, j'attends que la presse me donne un million d'euros pour acheter la maison Mandela, c'est le coût... Que la presse écrive un projet éducatif, que la presse écrive un projet social, que la presse aille chercher l'agrément auprès de la CAF, que la presse recrute un directeur parce qu'il faut un directeur, qu'elle recrute des animateurs, qu'elle mette des animations. Moi j'ai tellement de choses à faire à Sin le Noble que si on trouve que la solution peut être portée ailleurs, et après on fait un avis à la population, et bien, j'attends d'avoir la population au marché, il y a des milliers de personnes, je suis allé au marché vendredi midi, c'est ce que j'ai dit, je ne me suis pas retrouvé en caleçon, je suis entré en costume, je suis sorti en costume, personne ne m'a fait la peau, personne ne m'a même parlé de ça.

M. CAMPISANO : Les gens sont civilisés.

M. le MAIRE : Si pour régler un problème, on demande à la presse ou on demande à la population et bien merci, j'ai beaucoup de choses à faire. Donc ça c'est la première chose et après c'est ce que j'ai dit aux deux mamans que j'ai vues, comment voulez-vous que je vous donne maintenant, ça pose question. On était prêt, effectivement Didier y travaillait, c'est pour ça qu'il y avait une réunion qui était prévue le 30. On regardait quelles modalités on pouvait donner. Mais maintenant on ne va pas donner parce qu'on a envie de donner, on va dire qu'on a donné parce qu'il y a eu une pression populaire. Et la prochaine fois, demain on va interdire un permis de construire, on va avoir une pétition. On va prendre une place de stationnement, on va avoir une pétition alors on va donner et à partir de maintenant ça veut dire qu'on donne sous la pression, sauf, c'est ce que je disais tout à l'heure, ce n'est pas comme ça qu'on travaille. On travaille ensemble, c'est le titre de notre liste, « pour Sin le Noble, ensemble et autrement ». J'irai parce que je me doute bien de ce qu'il s'est passé derrière et que sous la passion, ... en tout cas ça n'empêchera pas l'explication de texte, elle a déjà eu lieu vendredi, elle recommencera, mais on donnera si on doit donner, si on peut donner, si c'est pertinent qu'on donne. Parce qu'après c'est aussi ouvrir la boîte de Pandore. Ceux qui depuis des années amènent leurs enfants du Puits du Midi ou du Marais vont dire ben hé ! Sauf que quand on gratte bien les éléments d'information, puisqu'on parle de milieu défavorisé, les deux personnes que j'entends qui mènent un peu ça, c'est parce que papa travaille, maman travaille donc ils ont besoin d'un mode de garde donc quid du projet éducatif et après, qu'on ne vienne pas me vendre que c'est des milieux défavorisés. Donc c'est là où je dis qu'on dépasse le cadre du centre social et qu'on va sur un champ qui est différent quand on commence à aller sur ces terreaux-là. Donc j'irai à la réunion avec Didier, il y aura une explication de texte où j'expliquerai. Si on peut trouver la solution, on la trouvera. Mais pas au prix d'un rapport de force basé sur des fausses rumeurs, sur des fausses allégations. En tout cas Vincent je te remercie. Oui M. Wosinski ? En tout cas je te remercie d'avoir posé cette question qui a permis ici que tout le monde ait le même niveau d'information. M. Wosinski.

M. WOSINSKI : Je ne vais pas retarder tout le monde, juste deux secondes, juste vous dire, j'espère que vous ne pensez pas à nous quand même, parce que je pensais à ce petit jeu de mots, après ce sera à ma voisine, il y a le petit jeu de mots hasardeux, j'espère que vous ne

l'avez pas fait exprès : passer de la couleur pourpre au bleu marine. Je pense qu'à l'heure actuelle, vous imaginez le bleu marine, je le suis. Généralement le bleu marine, je le mets même aux toilettes le matin et je tire la chasse d'eau. Donc je pense bien, là on vient d'apprendre ce soir, quand je suis arrivé, j'ai vu la Police, je n'étais même pas au courant, c'est clair, je reprends vos propos, c'est lamentable de faire ... d'avoir une telle attitude c'est lamentable, maintenant je ne cautionnerai pas ça mais je voulais juste rajouter, ce petit mot bleu marine. Je me suis senti un petit peu mal à l'aise.

M. le MAIRE : Vous reconfortez Mme Bridoux comme ça elle n'est pas la seule à pouvoir se sentir visée. Donc j'ai bien fait mon petit laïus parce que Vincent a aussi dit qu'il n'y était pour rien donc ceux qui sont du groupe majoritaire peuvent aussi le dire, ceux qui sont dans la salle. Je vous dis, si je le savais clairement, je vous le dirais. C'était un discours général. Et pour conclure, ça n'empêchera pas qu'on aille au dialogue, à la rencontre de la population en n'étant pas dupe des petits jeux que quelques personnes animent derrière alors soit avec une vision stratégique ou soit juste parce qu'on voit tellement de trucs en ce moment sur BFM et iTélé que c'est amusant de faire pareil. C'est ce que je dis dans les clubs de foot, quand Zidane donne un coup de boule en finale de la Coupe du monde, le week-end d'après les gamins se donnent un coup de boule. Si Zidane fait une reprise de volley, les gamins font une reprise de volley. Donc peut-être que ceux qui veulent faire de la politique, actuellement ils voient à la télé non pas de grands discours mais ils voient autre chose donc ils ont envie de faire la même chose sur le terrain. Mais ça ne se passera pas et on démontera ça. Alors je vous le dis en plus, à la limite je suis content d'y avoir répondu et ça me gêne d'y avoir répondu parce que ça donne une caisse de résonance que ça n'a pas eu. Moi je le sais, parce que des gens du coin, on connaît beaucoup de monde, tout de suite m'envoient un texto, me téléphonent, m'envoient un mail et me disent un truc. Mais hormis ces personnes qui m'ont prévenu, pas un habitant qui m'en parle, pas un. Et je suis allé au marché vendredi à midi après leur matinée de tractage, pas une fois on m'en a parlé. Donc aujourd'hui on a donné une caisse de résonance mais ça permet, un, d'expliquer qu'on a une vision sur les centres sociaux et, deux que si ça continue je m'intéresserai à ces dossiers-là clairement et la prochaine fois je serai moins ambigu.

Bonne soirée à tous et merci de vos débats.